

Bulletin de l'Association DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS



ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS

Membres fondateurs disparus

Adolphe Chauvin
Yves de Kerveguen
Jacques Sirat
Roland Vasseur
Jacques Dupâquier

Président d'honneur

Jean-Philippe Lachenaud

Site internet: www.lesamisduvexinfrancais.fr
Adresse électronique: lesamisduvexin@gmail.com

- **Président:** François Marchon
- **Vice-présidents:** Daniel Amiot – Etienne de Magnitot – Philippe Muffang – Yves Perillon
- **Secrétaire général:** Claude Rosset
- **Trésorier:** Régis Deroudille
- **Trésorier adjoint:** Pierre Street
- **Directrice de la revue:** Marie-Claude Boulanger
- **Responsable du site internet:** Alexandre Durante
- **Autres membres du Conseil d'administration:**
Jean-Pierre Barlier – Grégoire Bouilliant
Philippe Capron – Jean-Claude Cavard
Myriam de Drée – Christine de Meaux
Michel Hénique – Monique Héron
Gilles Lemaire – Bertrand Rossi – Chantal Vanthuyne – Philippe Zentz d'Alnois.

(à la date du 15 mars 2012)

Les AVF bénéficient du soutien des conseils généraux de l'Oise, du Val-d'Oise et des Yvelines

SOMMAIRE

1 * Editorial *M.-C. Boulanger*

• Le Vexin dans son histoire:

- 14 * Chasses royales *J.-P. Barlier*
41 * Saint-Clair-sur-Epte *M.-C. Boulanger, R. Deroudille*

• Patrimoine:

- 7 * Fermes du Vexin *K. Turret, P. Bouffartigues*
27 * La Roche-Guyon au temps présent
M.-C. Boulanger
39 * Les buttes de Montjavoult et de Serans

• Environnement:

- 23 * Natura 2000 dans le Vexin *F. Marchon*

• Architecture:

- 2 * L'écohambeau du Champ Foulon *P. Gautier*
11 * Des clôtures à la façon vexinoise *Y. Périllon*

• Tourisme:

- 55 * Voyage au pays des sherpas *J.-P. Cavard*

• Économie

- 45 * Une huilerie de colza *C. Rosset*

• Les AVF ont participé...

- 47 * Commissions et réunions

• Sport cérébral:

- 64 * mots croisés *M.C.B. (solution p. 10)*

Première et deuxième de couverture: Vestiges de la forteresse des ^{X^e} et ^{XI^e} siècles destinée à défendre l'Île-de-France contre les envahisseurs venant du nord de l'Epte (rasée en 1531) (Cl. C. Rosset)



ÉDITORIAL

Marie-Claude Boulanger
Directrice de la publication



La revue qui a vu le jour il y a quarante ans est depuis ces quatre décennies le vecteur palpable et devenu « historique » de la parole de l'Association. Certains ont soigneusement chez eux regroupé tous ses exemplaires, depuis le premier, et peuvent ainsi, avec ou sans nostalgie, mesurer le chemin parcouru, se remémorer combats, succès, peut-être déceptions. Elle représente un lien précieux entre hier et aujourd'hui, et un lien indispensable entre les adhérents. Un lien vivant qui a mûri, s'est étoffé, s'est adapté aux circonstances.

Il ne faut pas prendre le risque de le laisser s'affaiblir en vieillissant, de se laisser aller à confondre routine et tradition. Le support écrit de la vie de l'association doit continuer à attirer, à séduire, à stimuler. Peut-être est-il temps de lui offrir une nouvelle mine, plus conforme aux regards contemporains, et plus capable de bénéficier des possibilités offertes par l'évolution des techniques d'impression ? Nous travaillons à ce renouvellement dont vous découvrirez les effets dès le prochain numéro qui paraîtra après les vacances d'été. Nouveau calendrier, plus adapté aux périodes de disponibilité de chacun, nouvelle présentation, nouveau format.

Si la lecture de la revue peut sans conteste inciter certains à nous rejoindre, le mode de diffusion, essentiellement à l'interne, ne permet pas d'atteindre une audience très élargie. Le rajeunissement et l'enrichissement de notre site internet ont pour but de faciliter la fluidité de la circulation des informations, d'étendre et dynamiser la diffusion de nos problématiques, et d'attirer ainsi, peut-être, de nouveaux adhérents. Cependant, là encore, nous comptons sur la démarche volontaire de ceux qui se manifestent a priori intéressés par notre territoire, et même sur ceux qui savent déjà que nous existons.

Pour ouvrir l'information à un public plus large, plus varié, pour aller vers lui, pour inciter, sensibiliser ceux qui ne nous connaissent pas, pour piquer leur curiosité, le bureau s'est prononcé, à l'instar notamment du parc naturel régional, pour l'ouverture d'une page sur un réseau social de grande diffusion. Nous travaillons à la forme que pourrait prendre cette page, et à son exploitation.

En effet, une association, pour être efficace, doit vivre, s'étoffer, aller vers ceux qui se découvrent concernés par son action, la rendant ainsi plus forte.

Nous comptons sur l'adhésion de chacun à cet effort, pour que tous les Vexinois en constatent les effets... et pour que vous soyez de plus en plus nombreux à en apprécier le témoignage dans les pages bien réelles de notre publication.

L'ÉCO-HAMEAU DU CHAMP FOULON UNE ALTERNATIVE AU LOTISSEMENT PSEUDO-TRADITIONNEL

Patrick Gautier

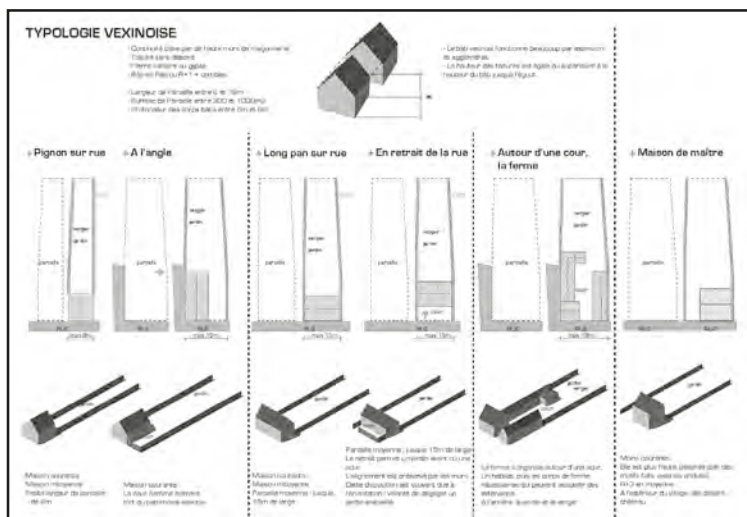
Face à l'échec évident de quarante ans de lotissements « pseudo vexinois », la nouvelle Charte du Parc naturel régional du Vexin français met en exergue la nécessité de changer les pratiques d'urbanisme.



Sempiternels lotissements pseudo-vexinois

Il s'agit en substance de réaffirmer les fondamentaux de l'identité rurale propre au Vexin français (bâti groupé, densité...), promouvoir une architecture « paysanne » (simple et économe...), introduire de la diversité et de la mixité tant sur le plan social (âges, catégories sociales et professionnelles) que sur de celui des fonctions

(habitat, équipements publics, commerces, activités non « nuisantes ») et des statuts (propriété, location), enfin, réduire les impacts de l'aménagement et de la construction sur l'environnement (efficacité énergétique, empreinte écologique, rejets et déchets, production de biodiversité, etc.).

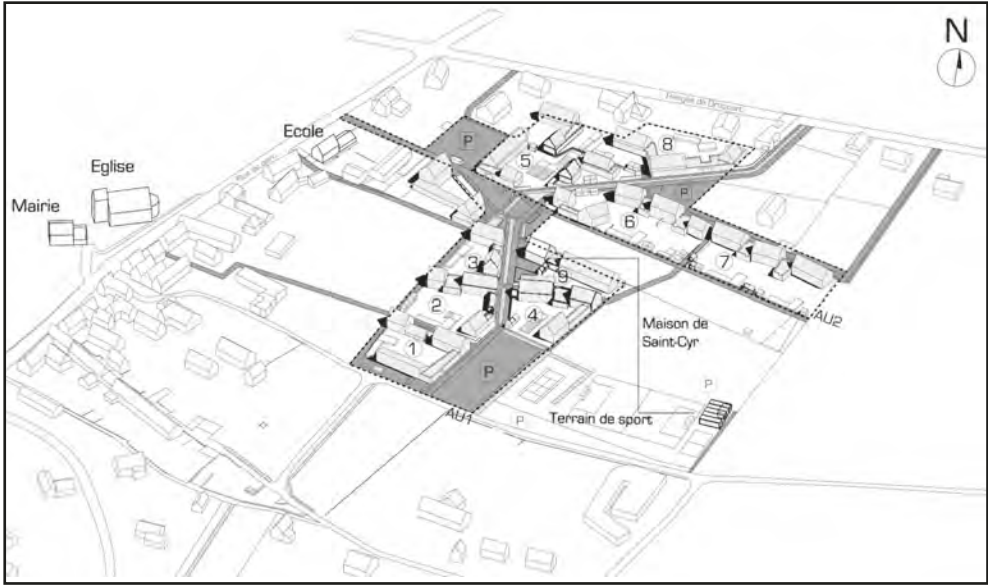


Analyse des typologies anciennes (extrait de l'étude)

Au cours des dernières décennies, la municipalité de Saint-Cyr-en-Arthies a fait l'acquisition d'environ 1,5 hectare de terres délaissées par l'agriculture et en continuité géographique immédiate du cœur du village, sur un terrain en légère pente exposé au sud-ouest.

L'intérêt de lancer une démarche alternative au lotissement « pseudo-traditionnel » s'est imposé dès l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Un voyage d'études en Bretagne où des opérations à échelles comparables ont été réalisées a convaincu les élus de se lancer dans cette démarche, inédite pour le Vexin français, et ce avec le soutien technique et financier du Parc. Les démarches d'éco-quartiers engagées dans différents pays européens

et depuis peu dans toute la France constituent en effet une opportunité historique de provoquer une refonte profonde des pratiques d'aménagement, d'urbanisme et de construction. L'émergence récente de la notion de « éco-hameau » (ou éco-lotissement) montre la volonté partagée de voir ces concepts se diffuser à petites échelles et en milieu rural. Au-delà du tissu urbain produit, ces démarches permettent de repenser complètement les questions, en termes de comportements individuels, de déplacements, d'efficacité énergétique, d'empreinte écologique, de mixité sociale, de solidarité, de participation des habitants à la construction du territoire et à la mise en œuvre de leurs propres projets.



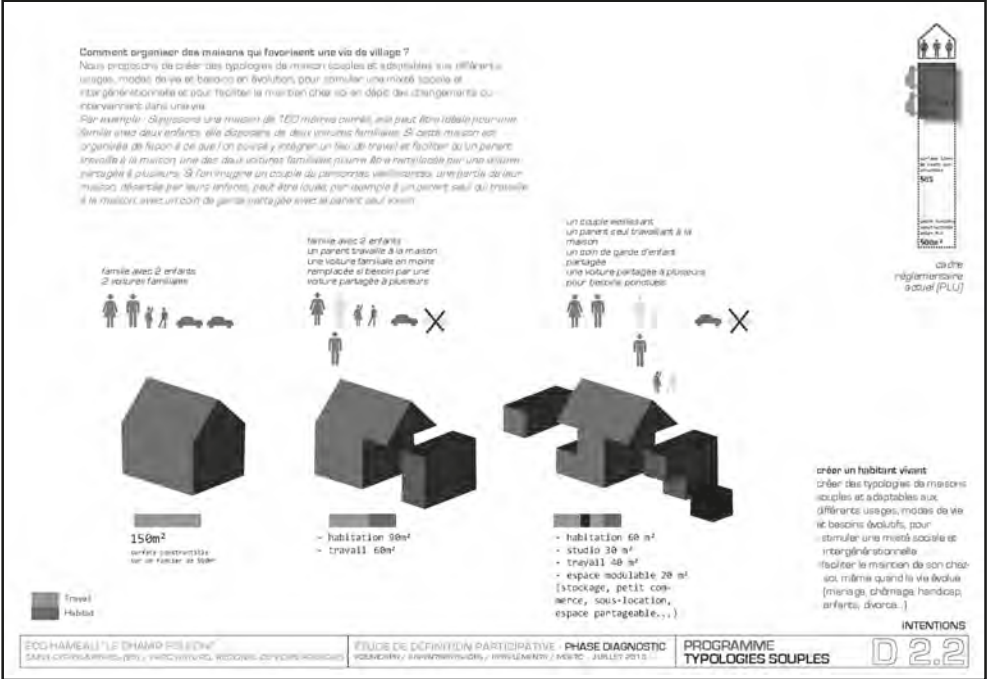
Plan de composition d'ensemble (extrait de l'étude)

C'est dans cet esprit et dans ce contexte que le Parc et la commune se sont engagés en 2011 dans une démarche de définition participative de la future extension du village. En effet, la « participation » des populations ayant vocation à vivre dans les espaces nouvellement créés a toujours été un point faible de l'aménagement rural. Le cas des lotissements du Vexin français est sur ce point parfaitement représentatif : les lotissements sont habituellement conçus par une équipe restreinte (le promoteur et

son architecte maître d'œuvre), puis amenés par les autorités compétentes (commune, services de l'État dont l'architecte des Bâtiments de France et l'inspecteur des Sites, PNR) avant d'être finalement approuvés ou encore corrigés par la commission des Sites où siègent notamment les associations comme les Amis du Vexin. En ce qui concerne les riverains, c'est au mieux par une communication de la mairie qu'ils découvrent le projet, au pire lors des premiers travaux. Quant aux futurs

habitants, qui s'est un jour soucié de ce qu'ils sont, de ce qu'ils souhaitent, de ce qu'ils voudraient, de ce dont ils rêvent? Le promoteur dira que ce que les gens souhaitent, c'est ce qui se vend... mais en définitive, ce qui se vend n'est-il pas réduit à ce qu'on montre aux gens? Cercle vicieux

du modèle, du rêve de vie imposé par les services marketing des grands groupes immobiliers? Le paysage en catalogue : « Ne vous donnez pas la peine de réfléchir, nous savons ce qui est bon pour vous »...



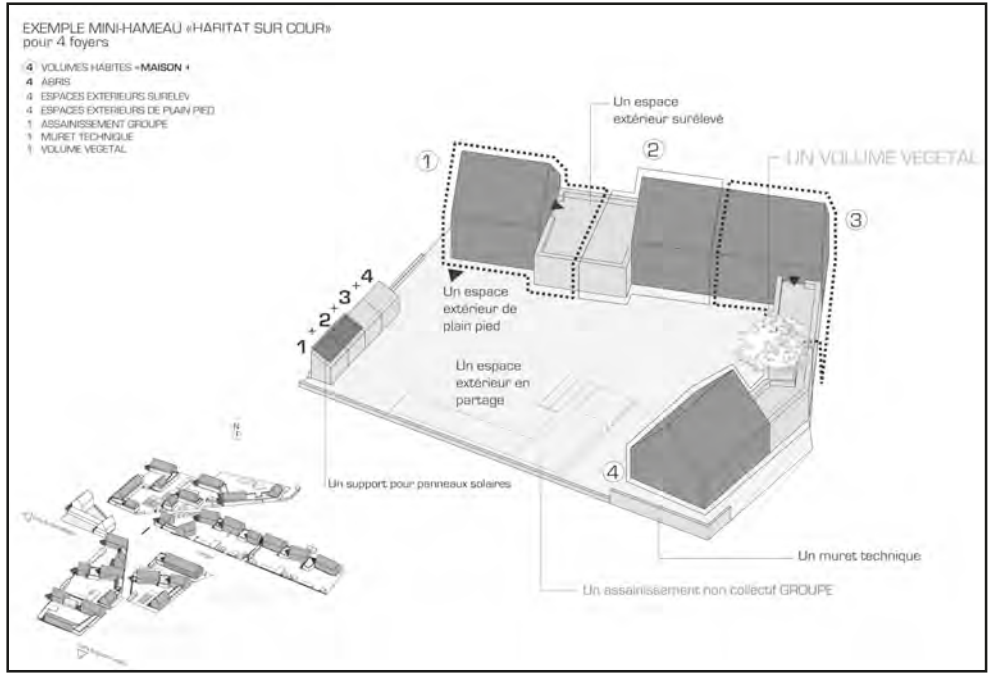
Modularité du bâti, diversité des fonctions (extraits de l'étude)

C'est pour sortir de cet archétype que la démarche conduite en 2011 par le Parc et la commune dans leur étude s'est volontairement organisée autour d'ateliers participatifs qui ont au total drainé plus d'une cinquantaine de personnes. Trois journées complètes de rencontres, d'échanges, de débats, de travail collectif, suivies par trois autres journées ou soirées de restitution, ont permis d'explorer les pratiques, les attentes, les envies, les craintes également, des riverains, de ceux venus d'ailleurs et intéressés par l'idée de venir s'installer à Saint-Cyr, des professionnels de l'aménagement, des représentants d'associations. Pour animer ces rencontres, le Parc a missionné une équipe de jeunes architectes et urbanistes réunis autour de Petra Marguc, qui a su insuffler une véritable liberté d'esprit et une envie de sortir des sentiers bat-

tus. Il a amené les participants à imaginer la vie dans une petite commune périurbaine dans plusieurs décennies, avec des ambitions de bien-être et de qualité de vie, mais aussi avec beaucoup de lucidité face à certaines perspectives sombres liées au renchérissement des coûts de l'énergie et aux changements climatiques. L'équipe s'est appuyée sur des outils de médiation originaux et, pour certains, même, déstabilisants pour les participants. Pour comprendre les regards et les pratiques personnelles de l'espace, l'équipe Polimorph (tel est le nom du cabinet d'architecture et d'urbanisme) a manié des outils aux noms évocateurs comme « Odyssée de l'espace » ou « Ce qui nous transporte ». Pour explorer des dimensions plus intimes comme les envies, les rêves, ou même les peurs, l'équipe a provoqué la libération

de l'expression par des échanges simples sous forme de fiches (« Desire Data »), ou par des moyens nettement plus « décoiffants », tel « Tabula Rosa » : jeu de mise en

situation et de rôles qui, sur le principe du Cadavre Exquis, pousse les participants à se dévoiler parfois jusqu'à l'absurde.



Un exemple de composition sur cour (extrait de l'étude)

Pour rendre compte de la richesse de ce travail à des publics extérieurs, le Parc a commandé la réalisation d'un blog dédié (<http://www.lechampfoulon.blogspot.com/>) dont l'objet est de conserver et rendre accessible toutes les productions liées au projet : rapports d'étude, production des ateliers, photographies, séquences filmées et interviews, évolution des maquettes physique et virtuelle, etc. Autre produit phare illustrant la démarche : le film *Hameau découvert* qui en 41 minutes retrace les temps forts de cette expérience de définition collective. A voir (sans modération) sur le blog.

Sur le plan plus technique de l'aménagement, les orientations issues de ces ateliers ont progressivement permis d'affiner la définition du futur éco-hameau. Des arbitrages entre les envies folles de certains et les craintes des autres ont bien sûr été nécessaires, et si l'éco-hameau du

Champ-Foulon n'apparaît pas comme le plus « absolu » de tous les éco-quartiers, il sera fortement empreint du territoire et surtout des gens qui l'auront voulu. Afin de favoriser la diversité des montages opérationnels possibles, l'ensemble du projet a été subdivisé en neuf « mini-hameaux » qui pourront être réalisés indépendamment et différemment les uns des autres : lotissement « classique » pour certains, promotion, accession à la propriété, location sociale, auto-promotion ou coopérative d'habitat pour d'autres : toutes les formules seront possibles, dans le respect du plan d'ensemble défini par l'étude, et dans le souci d'un minimum de diversité sociale et fonctionnelle. L'organisation du bâti et la densité s'inspirent du meilleur de ce qu'offre le bâti ancien traditionnel, à savoir un subtil équilibre entre intimité et communauté de vie, dans un respect très poussé de l'environnement et du paysage. La place de la voiture, fléau des villages

anciens – et pourtant indispensable à la vie actuelle au quotidien – sera réduite au minimum, en laissant la place au développement de modes de déplacements alternatifs qui verront sans doute le jour dans les prochaines décennies. En matière d'épuration, le choix s'est fait en faveur d'une phyto-épuration partagée pour chaque



Martine Pantic, maire du village, entourée du député Ph. Houillon et du maire de Magny-en-Vexin J.P. Muller devant la maquette physique.

En ce début d'année 2012, si la partie visible de la démarche peut sembler au point mort, le travail de recherches nécessaire à l'élaboration du dossier continue, sur des aspects réglementaires, fonciers ou économiques. Plusieurs mois seront nécessaires pour régler certaines questions liées

mini-hameau, technique nettement plus écologique que les systèmes enterrés habituels. Afin d'anticiper le développement des activités professionnelles à domicile, certains lieux, terrains ou pièces de maisons pourront voir leur usage évoluer dans le temps, et si besoin, être mutualisés par certains habitants.



Petra Marguc, architecte, et le maire, Martine Pantic lors d'un des ateliers participatifs

au montage de l'opération, à la désignation d'un opérateur, à la recherche de financements, avant de réactiver une animation accessible au public. Le début des travaux prévus pour 2012, et l'arrivée des premiers habitants pour 2014. A suivre...

Note: Patrick Gautier est le responsable du pôle Aménagement au PNR du Vexin français

LES CORPS DE FERMES : UNE RICHESSE POUR LE TERRITOIRE DU VEXIN

Julien Bouffartigue et Karine Tourret

LES images d'Épinal associées aux corps de fermes sont innombrables : des vaches, un tracteur, un peu de fumier et bien sûr un fermier. Cependant, combien reste-t-il aujourd'hui de fermes pouvant correspondre à cette description rêvée ? Dans une région à dominante céréalière comme le Vexin, très peu, voire aucune. Mais si on ne parle plus désormais de fermiers (en tout cas pas dans ce sens-là), ni même guère de paysans, mais plutôt d'exploitants agricoles, on continue de parler de « corps de ferme ».

Patrimoine privé, patrimoine collectif

Les corps de fermes ont évolué moins vite que l'agriculture ne s'est modernisée. Ainsi, ils témoignent d'une histoire qui s'étend sur plusieurs siècles, formant une

sorte de trait d'union entre les époques. Dans de nombreuses fermes du Vexin, on trouve encore des bâtiments datant de plusieurs siècles. Évidemment, le jour de leur construction, personne n'imaginait ce que serait l'agriculture du ^{xxi}e siècle. C'est pourtant bien cette dernière qui continue d'exploiter et de faire vivre les ensembles bâtis dans lesquels ils s'insèrent.

On voit là se dessiner la formidable richesse constituée par le patrimoine bâti agricole. Mais aussi l'ambiguïté du mot patrimoine, qui peut renvoyer à une valeur collective ou privative. En effet, en tant que patrimoine privé, ces ensembles ont avant tout une valeur économique. Un corps de ferme apparaît peut-être plus bucolique qu'une usine, mais il n'en demeure pas moins avant tout un outil de production, devant générer un revenu



Ferme Saint Aubin à Reilly (photo J. Grimbert)

pour faire vivre des actifs, contribuer à nourrir l'humanité et plus tard être transmis aux descendants.

Mais, s'il ne possède qu'un propriétaire, cet ensemble bâti va constituer un élément important d'un paysage qui, lui, appartient à tous. En ce sens il fait aussi partie d'un patrimoine collectif. Un territoire comme le Vexin n'aurait pas le même attrait paysager s'il était parsemé régulièrement de bâtiments agricoles à l'abandon. À une échelle moins large, certains de ces bâtiments possèdent une valeur historique et architecturale inestimables. En effet, **leurs constructions, guidées plus par des motivations utilitaires que par des codes esthétiques standardisés, leur confèrent une incroyable diversité.**

Des valeurs multiples pour aujourd'hui et pour demain

Posséder de multiples valeurs constitue un atout, mais génère aussi des conflits. Parfois, les acteurs non agricoles s'attachent à des éléments ponctuels : un vieux pigeonnier, un porche ou une grange âgée de plusieurs siècles et en font les principaux éléments de valeur des fermes.

Évidemment, du point de vue de l'activité économique et de ceux qui en vivent, ces éléments n'ont souvent plus guère de valeur utilitaire, voire même nuisent à l'activité agricole, quand, par exemple, un porche est devenu trop étroit pour laisser passer le matériel moderne.

Transformer les oppositions en synergies nécessite l'invention de nouvelles valeurs pour ces corps de fermes. Si une exploitation céréalière ne peut plus valoriser un bâtiment remarquable, il existe presque sûrement sur le territoire une entreprise, un particulier, une collectivité pouvant y développer une activité et lui redonner vie et sens. Logements, entrepôts, ateliers, bureaux, salles de réception, équipements culturels, mais aussi bien sûr gîte, atelier de transformation ou magasin de vente directe, les possibilités sont nombreuses. Ces vastes ensembles bâtis comptent parfois plusieurs centaines de mètres carrés vacants et les diversifications agricoles, aussi nombreuses soient-elles, ne pourront à elles seules répondre à l'ampleur de l'enjeu.

Sans nouveaux usages, imaginer préserver ce patrimoine restera utopique. L'agriculture ne peut économiquement



Ferme de Boisy à Théméricourt (photo J. Grimbert)

pas entretenir ce bâti légué par l'histoire et dont elle n'a plus qu'un usage limité. Aujourd'hui, un homme seul peut cultiver 250 hectares de céréales. Diversifier les usages des bâtiments agricoles ne s'apparente pas à une modernité destructrice, mais plutôt à un retour au temps où, sur chaque exploitation, travaillaient des dizaines de personnes, logeaient plusieurs familles et se pratiquaient des activités très diverses.

De nouveaux liens à tisser

Ce patrimoine privé ne pourra donc garder sa valeur s'il ne tisse pas de liens avec d'autres acteurs du territoire. À l'inverse, ce patrimoine collectif ne pourra être préservé que si le territoire prend conscience de sa valeur avant tout productive et économique. Pour cela, une première étape consiste déjà à se rencontrer. C'est ce à quoi s'emploient les Amis du Vexin Français lors des visites d'exploitations agricoles, qui ont pour but de sensibiliser et rassembler le plus grand nombre afin de partager, échanger et s'informer sur les réalités du métier d'agriculteur. En rassemblant dans une cour de ferme des exploitants, des « amoureux des vieilles

pierres », des férus de technologie et des admirateurs de beaux paysages, le dialogue est plus facile et nous prenons tous conscience des enjeux que chacun a à gérer.

Les exploitants agricoles doivent également accepter d'ouvrir leurs portes à d'autres activités, à un autre public. La diversification d'activités, dans le Vexin, se fait principalement autour du thème du logement en réhabilitant le corps de ferme en habitation (comme par exemple dans la ferme de Lavalette à Labbeville).

D'autres solutions peuvent, par exemple, être envisagées comme la reconversion de certains bâtiments en locaux de vente directe à la ferme (comme à la Ferme du Moulin du Haubert à Brueil-en-Vexin, à la Ferme d'En Haut à Guiry-en-Vexin ou aux Vergers d'Hardeville à Nucourt qui vendent des produits du terroir, mais aussi à la Ferme du Butel à Grisy-les-Plâtres où le « Jardin de campagne » accueille le public dans son jardin remarquable et vend de nombreuses plantes et fleurs dans sa pépinière). La disposition des bâtiments autour d'une cour fermée convient très bien à des espaces de stockage ou de dépôt et à l'accueil d'artisans (comme la ferme de la Maraîche reconvertie en zone artisanale



Ferme à Theuville (photo J. Grimbert).

à Tessancourt-sur-Aubette). De nombreux anciens corps de fermes ont été transformés en lieux de tourisme et d'accueil du public : lieu pour des réceptions ou des séminaires (Ferme du Grand Chemin à Villers-en-Arthies), gîtes ou chambre d'hôtes (Le Clos du Saule à Gouzangrez), campings à la ferme, etc. La Ferme de Boucagny à Chaussy fabrique et vend ses produits, mais en tant que ferme pédagogique, accueille aussi des enfants pour des séjours ou des classes découvertes. Lorsque l'activité agricole ne s'exerce plus dans le corps de ferme, il peut être utilisé à d'autres fins telles que la pension de chevaux ou la création d'un centre équestre, comme c'est le cas dans de nombreux villages du Vexin français pour répondre au développement de ce loisir.

Ces mentions n'ont que valeur d'exemples, et ne prétendent pas constituer une liste exhaustive – qui serait trop fournie pour entrer dans le cadre de cet article - des projets novateurs réalisés par les propriétaires de fermes.

Un certain nombre de nouvelles activités sont testées sur le territoire, d'autres

utilisations sont encore à inventer et oser, comme des centres de retraite, des maisons de repos, etc. Un centre de loisirs a été installé dans une partie d'une ferme de cœur de bourg à Mezy-sur-Seine.

Lorsque chacun comprend les attentes et les contraintes de l'autre, tout devient plus facile. Modifier un plan local d'urbanisme, réaliser des aménagements, trouver des locataires, gérer une nouvelle activité... Autant de difficultés qui deviennent de simples étapes une fois le projet compris et partagé par tous. Des organismes, tels la SICA Versailles Ile-de-France, accompagnent les agriculteurs et les territoires dans leurs démarches de valorisation du bâti agricole. Les moyens existent donc, seules manquent, parfois, les volontés.

Les corps de ferme du Vexin constituent effectivement un formidable patrimoine à préserver et à valoriser. L'un n'ira pas sans l'autre, car il s'agit d'un patrimoine vivant, qui n'a jamais cessé d'évoluer. C'est ce qui fait sa richesse et sa singularité, mais surtout la meilleure raison de lui garantir un avenir.

Notes :

- **Julien Bouffartigue**, ingénieur agronome de formation, est ingénieur-conseil à la Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) Versailles Ile-de-France : www.sicaversaillesidf.fr
- **Karine Tourret** est la fondatrice du bureau d'études en patrimoine bâti et aménagement du territoire Patrimoine Aménagement Karine Tourret (PAKT) : www.pakt.fr

Solution des mots croisés de la page 64

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	C	A	L	V	I	T	I	E		R	E	C	U	E	S
2	A	G	U	I	C	H	E		N	A	N	I	S	M	E
3	R	U		R	I	E	U	S	E		A	M		I	R
4	A	I	N			M				N		T	I	A	R
5	M			R	I	E	M	A	N	N	I	E	N		T
6	B	E		E	N	R	E	G	I	S	T	R	E	E	S
7	O	U	R		H	I	E	R			S	E	T		
8	L		A	N	I	C	R	O	C	H	E		A	A	
9	E		D	A	B	O	S		L	O	B	E	L	I	E
10	R	S	I	C	E	U		S	O	N	A	R		E	R
11		T	E	R		R	E		S	O	U	M	I	S	E
12	A		S	E	I	T	A		E	R	C	I	C		E
13	N	A			O			U	R	E	H	T	T		S
14	E	M	U		N	E	R	V	I		E	E	U	R	
15	T	E	T	E		R	U	A	E	L	R		S	I	R

DES CLÔTURES À LA FAÇON VEXINOISE

Yves Périllon

JE suis formel : le Code Napoléon de 1811, que j'ai sous les yeux, dit bien en son article 648 : *Tout propriétaire peut clore son héritage, sauf l'exception portée en l'article 682* (cette exception ne vise que les terrains enclavés). Il n'y a aucune raison de lire que tout propriétaire doit clore son héritage, ce qui semble pourtant être devenu la loi entre Champagne et Saint-Clair, entre Chaumont et Guitrancourt.

D'où vient donc cette obsession de mettre une barrière entre son prochain et soi-même ?

La peur du *Grand Méchant Loup* ? On n'y croit plus, et il n'est pas question de le réintroduire en Vexin.

Le désir de cacher aux yeux du monde ce qui se trame sur le terrain ? Illusoire (... mais cela arrive, se plaint l'architecte des Bâtiments de France qui a un mal de chien à faire démolir les extensions illicites montées en catimini).

Se sentir bien chez soi ? En effet, une haie de thuyas, véritable mur de béton vert, permet de ne pas voir depuis chez soi la clôture très laide que l'on impose aux passants. Pur égoïsme.

Empêcher ses gens de sortir ? Chiens, grands-mères et filles savent toujours trouver la faille.

Marquer son territoire mieux qu'en levant la patte à chaque angle ? On devrait alors

signer de son nom les courtes poésies qu'on placarde : *Entrée interdite ; Propriété privée ; Chasse gardée...*

Protéger son chien ? Oui, j'ai compris ce qu'avertissait le panneau *Attention au chien* le jour où j'ai failli écraser un roquet rageur que je n'avais pas vu.

Se couper du monde ? C'est souvent réussi. Mieux qu'on ne l'espérait. A en mourir d'ennui.

Profiter tout seul du site ? On ne regarde même plus le paysage que l'on a gâché. Et il y a toujours une brute qui vient s'installer juste devant soi.

Se montrer ? Depuis le chic tape-à-l'œil jusqu'à la récup' de poteaux béton, c'est « Mon Rêve ». Tant pis si ce n'est pas Ton Rêve, méprisable passant.

Le résultat est là : chaque pavillon (les plus anciens ont moins de cent ans) est bardé de clôtures hystériques sans aucune harmonie avec les voisines : « Manquerait plus que ces malotrus qui ont osé imposer de part et d'autre LEURS clôtures m'obligent en quoi que ce soit ! ». Sans aucune référence au paysage bâti traditionnel du village, vieilleries que l'on réfute et que l'on est d'ailleurs incapable de refaire aussi bien... Ceux qui ont monté un mur maçonné correctement enduit de 5 ou 6 pieds de haut sur cinquante pieds de long sont très méritants mais trop rares.



La propriété est close comme une cage. Plus de poules ni de cochons hélas, mais quasiment dans chaque pavillon un meilleur ami de l'homme qui aboie comme un fou pour peu qu'un marcheur, espèce rare en ces lieux, se contente de passer le long de la limite. Ouvrez la clôture, la bête est perturbée, elle ne sait plus ce que lui dictent ses consignes de police. Certains cerbères sans rancune viennent frétiller de la queue devant celui qu'ils agonisaient d'insultes. Quand le propriétaire avertit que son chien est méchant, il sous-entend que lui ne l'est pas moins. Je connais de telles pancartes ayant survécu longtemps au chien et peut-être au maître.

La vidéo protection ne se substitue pas encore aux chiens, elle les double quelquefois. Et pour améliorer encore la courtoisie de l'accueil, le Maître des lieux affiche sur chaque pylône du portail d'entrée deux lions (différents de ceux des Rothschild, qui, eux, font semblant de sommeiller), deux aigles ou bien encore un sphinx qui paraît encore plus terrible. Car il faut d'abord avoir résolu l'énigme qu'il pose au naïf visiteur :

- *Quel est le nom de la rue ?*
- *Quel est le numéro de la maison ?*
- *Quel est le nom des occupants ?*

Pas d'indices sur place pour vous guider : les plaques de rue sont illisibles quand elles existent, les numéros sont le plus souvent introuvables, les identités sont soigneusement masquées. Personne ne vous aidera, car il n'y a personne dans la rue.

Faute d'avoir deviné, le portail vous restera fermé ; vous êtes condamné à poursuivre votre errance, encore heureux de n'avoir pas été dévoré. Vous comprenez alors ce qui a poussé les Américains à inventer le GPS : sans doute l'un d'eux, un jour, a-t-il renoncé

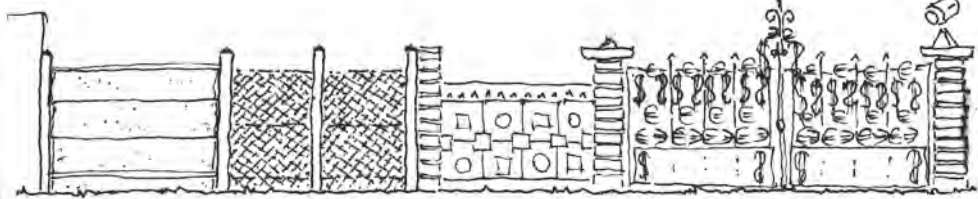
à trouver où logeait un ami dont il n'avait que l'adresse à Magny-en-Vexin.

Comment peut-on concevoir de telles horreurs ? Les bons exemples crèvent pourtant les yeux ; il suffit de regarder autour de soi, dans les villages, dans les bonnes revues de paysage, de suivre les conseils patentés, ou simplement d'imiter ce qu'ont réussi nos ancêtres et quelques contemporains.

La demande de permis de construire que le candidat bâtisseur doit présenter aux autorités olympiennes, dont le premier est l'architecte des Bâtiments de France, doit comporter une clôture accordée au paysage environnant et au bâtiment à venir.

Il n'est pas sûr que celui qui se dit maître d'œuvre le comprenne bien. L'architecture du bâtiment qu'il a pondu est généralement si médiocre que l'ABF use toute son énergie pour en obtenir le minimum vital. Il se doute que la construction de la maison va pomper toute la fortune – et au-delà – du propriétaire qui devra remettre la finition de la clôture à des jours meilleurs. D'autant plus que si le bâtiment est le domaine de l'homme, si le jardin est celui de la femme, à qui est celui de la clôture ?

Les deux iront peut-être ensemble acheter une clôture le samedi matin chez *Bricodrama* ou chez son faux frère *Castodrama*. Le choix y est vaste : la vraie brande ou la vraie canisse, toutes deux en PVC, la pierre honnêtement certifiée artificielle pour les piliers, le bois exotique qui résiste à tout – contrairement au pays d'où il est extrait –, les panneaux en béton décoré artistiquement pour faire banlieue, le treillage en métal sur lequel grimperont la citrouille rampante, l'asarine qui nécessite tout de même un sol terreux (*sic*) le



jasmin étoilé qui monte à plus de 5 mètres de haut, la douce-amère non vénéneuse, l'ampélopsis « vraie vigne vierge »¹... Quant au style: déchirant de choisir parmi les gammes offertes: *authentique, classique, traditionnel* (« Etoile », « Tuilerie festonnée »), *souple, rigide*, et, audace suprême, *design* (« Bali », « Mayotte », « Tahiti »...)². Bref le paradis pour pas cher. On peut livrer et faire crédit.

Si ce n'est que le chien qu'il vous faut empêcher de filer, la technique vient tout juste de vous apporter la solution: la clôture la plus économique qui soit, un système électronique qui empêche le fugueur de dépasser une limite prédéfinie mais non matérialisée.

Voici enfin LA solution! Voici le moyen d'éviter dorénavant ces horreurs de clôtures pavillonnaires qui défigurent au moins la moitié de nos paysages: installez donc ces clôtures virtuelles – donc non perceptibles – qui parqueront efficacement les animaux domestiques, et pourquoi pas, les jeunes enfants et les personnes fugueuses dont la garde deviendrait alors aisée. Il serait simple d'adopter le mode inverse pour dissuader les intrusions non désirées, et le tour est joué: on pourra enfin comme dans les pays nordiques et aux USA, pays que l'on sait évolués et symboles de la liberté choisie par tous, jouir sans entraves d'un paysage enfin assaini. On rejoindra alors ceux qui avaient conçu au Grand Siècle la clôture parfaite, celle qui ne se coupait pas la vue: le bras d'eau infranchissable, ou mieux encore le fossé profond, dit « Ha-Ha! ».

Je n'ai pas voulu faire ici le catalogue des règles à suivre pour réussir votre clôture, bible définitive dont rêvait Jacques Dupâquier; se souvenir que la clôture vexinoise-type, c'est le mur maçonné, soigneusement enduit au plâtre/chaux de teinte bien choisie (les murs en pierre ont souvent servi de stockage des « os de la terre » que l'on ramassait derrière la charrue).

Les règles que nous donnons en exemple dans nos guides ne se sont pas faites du jour au lendemain, elles résultent quelquefois de longues et épiques bagarres villageoises dont on n'a pas gardé toutes les traces.

Parmi les meilleures tentatives nous concernant personnellement, citons:

- *Maisons rurales du Vexin français* en juin 1995, par Mireille Samson aux éditions du Valhermeil, toutes deux regrettées, et en 2002 un fort utile cahier de recommandations par la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron aussi en novembre 1997 par *La maison paysanne du Vexin français* sous la direction de Jacques Dupâquier, très bel ouvrage des AVF avec l'aide de *Maisons Paysannes de France*, Oise et Val-d'Oise,
- Plus récemment le *Guide pratique du PNR du Vexin français*, à la conception duquel les Amis ont été associés, *Vivre et habiter une maison traditionnelle*; voir la fiche *La clôture et les abords*, synthétique mais essentielle.

Beaucoup ont approché la perfection tant au niveau local que national, il suffit de se plonger également dans les plaquettes et ouvrages publiés par *Maisons Paysannes de France*, par les ministères chargés du paysage et de l'architecture, par les CAUE, etc., pour être définitivement convaincu.

Si tout est dit, et bien dit, alors...
Pourquoi...?

1.- 2 Ces plantes grimpantes sont garanties s'accorder à un treillis métallique prôné sur Internet, dans une collection de modèles peu alléchants.



CHASSES ROYALES EN VEXIN ET FUREURS PAYSANNES

Émotions et émeutes paysannes dans les villages
des plaines de Pontoise en 1788-1789

Première partie : les capitaineries royales et leurs contraintes

Jean-Pierre Barlier



Gravure extraite de *La Venerie Royale*
(R. de Salnove 1655)

La chasse, divertissement et éducation des Rois

On sait la rage de chasser que montrèrent les rois Bourbons. D'Henri IV à Louis XVI, mémoires et archives sont remplis d'anecdotes et d'informations sur cette activité essentielle des rois de France, considérée comme préparation à l'exercice de leur métier de chefs de guerre.

L'exercice du pouvoir suprême implique le droit de vie et de mort, et d'abord sur les animaux sauvages. La domination

s'exerce sur tous les êtres qui, s'ils appartiennent au royaume, appartiennent au roi.

Le roi tue massivement, et en personne : le duc de Luynes enregistre en ses mémoires les 208 cerfs que Louis XV a tués, avec deux meutes, en l'année 1738. Il en tue 2651 de 1743 à 1757. Louis XVI, dans son journal (ce n'est qu'un journal de chasses, qui ne parle que de cela) compte 1274 cerfs, mais 189 251 pièces d'autres gibiers, pour les années 1775 à 1791.

Les « pays » sous son autorité sont à l'origine le champ entier de cette activité devenue symbolique du chef de l'État d'autant que jusqu'à Louis XIV les rois sont nomades, déplaçant sans cesse le centre du pouvoir à travers leur royaume.

Le Vexin français, territoire de chasses royales

Le Vexin français verra lui aussi passer ses rois chasseurs à maintes reprises. Louis XIII en est un exemple caractéristique : pratiquant toutes les chasses y compris celles où il faut manier la pioche et la pelle (renards, blaireaux, etc.), « roi terrassier » dira-t-on, et dont l'éducation dès ses trois ans est celle d'un chasseur initié au sang et au dépeçage ainsi que le rapporte minutieusement son médecin Heroard dans son journal (publié intégralement en 1989). On y trouve entre



Louis XV en chasseur (J.B. Oudry)

autres indications son emploi du temps d'octobre 1619 : le roi, parti de Chartres le 3, chasse à Saint-Léger le 4, et est à Mantes le 5 : *A deux heures, prend son harquebuse, va a la chasse aux perdreaux a la plaine de Rosny. Le lundi 7, parti de Mantes à 7 heures et demie, en carosse, arrive à 12 heures a Marines maison de M. le chancelier Brulard, Sieur de Sillery. À douze heures et demie, disné... À une heure et demie, prend son harquebuse et va a pied a la chasse aux perdreaux. Revient a quatre heures et demie...* Parti le mardi 8 à 8 heures, arrive à Chambly à 11 heures. À 1 heure, prend son arquebuse, va à la chasse et à la pêche. Le mercredi 9, part à 7h $\frac{3}{4}$, arrive à Creil à 10h 30. Puis Compiègne, Crépy-en-Valois, Fontainebleau, Palaiseau. Retour à Saint-Germain le 23, après arrêt à Versailles etc.



Carte du Vexin au XVIII^e siècle

À chaque étape : chasse ! Ce mois-là ressemble à tant d'autres... C'est pourquoi nous nous y limiterons.

Ces courses perpétuelles de Louis XIII à travers son royaume ne continuent pas avec Louis XIV. Le gouvernement se stabilise alors et, sauf en cas de guerres, partage son année entre Versailles et Fontainebleau, châteaux situés au centre de territoires giboyeux. Le roi y chassera tant qu'il pourra monter à cheval. Louis XV poursuivra la voie, presque tou-

jours dans les limites des territoires des chasses royales de Versailles, Marly, Saint-Germain, Fontainebleau, ou Choisy : il y chasse plusieurs fois par semaine. Ainsi, rapporte le duc de Luynes, Louis XV part le 3 septembre à 3 heures après midi de Versailles pour coucher à Vaureal, chez M^{lle} de la Roche-sur-Yon, sa cousine puisque de la famille des Bourbon-Conti. Le lendemain il chasse sur Lotty (la butte de l'Hautil), qui est fort près de Vaureal et sera de retour le même jour pour l'anniversaire du Dauphin.

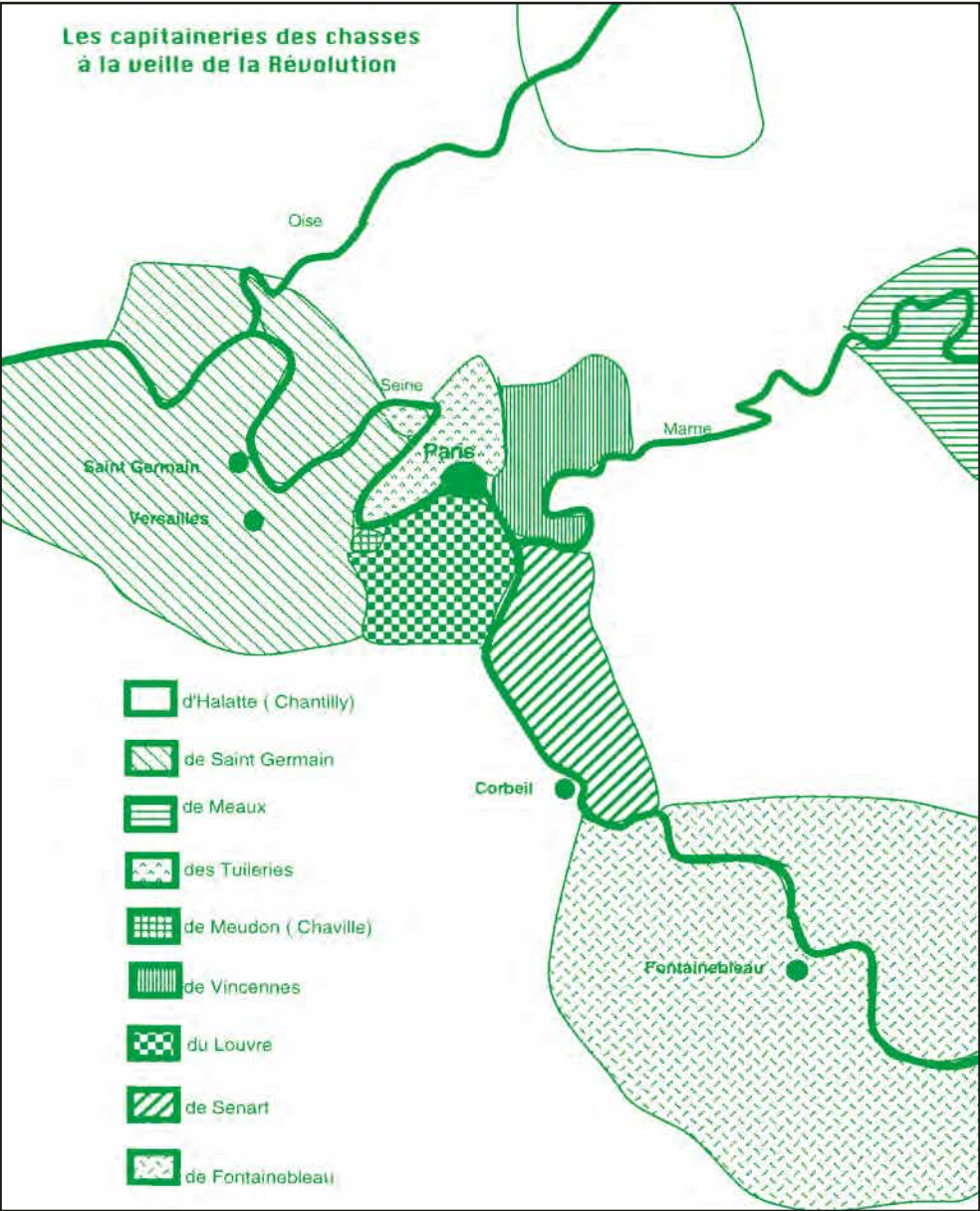


Chasse de Louis XV : Les chiens au rendez-vous (J.-B. Oudry)

Les capitaineries des chasses. La capitainerie de Saint-Germain.

Pour satisfaire leur passion, les Bourbons se sont réservés dans le royaume des zones de chasse, les capitaineries, s'étendant à l'origine à trois lieues autour d'un château royal. Celle de Fontainebleau est créée en 1534, celle de Sénart en 1539 etc. On en compte neuf avant le règne d'Henri IV où elles

passent à 24, elles montent ensuite à 39, de Bourbonnais en Beauvaisis, de la Bourgogne à la Touraine. Louis XIV les réduit à 13. Seules celles de Blois et de Chambord sont éloignées de la région parisienne, il n'en reste plus que 11 en 1789. Sept sont à ce moment-là le long de la vallée de la Seine, assurant une continuité de parcours depuis la ligne Mantes-Meulan-Pontoise au nord, et se



Carte des capitaineries (J.-P. Barlier)

succédant jusqu'à Nemours au sud de Fontainebleau.

Celle qui nous intéresse ici, la capitainerie de Saint-Germain, avec ses 900 km², est la deuxième en superficie de cette chaîne de territoires de chasses royales, presque aussi grande que celle de Fontainebleau. Elle comprend la partie sud du Vexin français : voir la carte ci-contre¹ où elle est délimitée par des tirets. Les limites plusieurs fois précisées, qui sur le terrain sont marquées par des poteaux mal entretenus et quelquefois déplacés, le furent en particulier le 24 avril 1679 :

Enregistrement de l'Édit pour le finage de la capitainerie et marquer les limites en explication de celle de l'année 1607 ;

...nous avons par cet édit perpétuel et irrévocable très expressement prohibé et défendu à tous seigneurs gentilshommes, hauts justiciers et autres de quelque qualité et condition qu'ils soient de chasser ny faire chasse dans l'étendue de lad capitainerie de St Germain en Laye a commencer depuis la ville de Mantes sur Seyne jusques avallent depuis Meullant audela de la Seyne montant le long du vallon et ruisseau jusqu'au village de Sagi et dudit Sagi jusques à celui de Lieux sur Oise et tout ce qui est renfermé dans la peninsulle que ladite rivière fait, jusques à l'église d'Eragny et la droit par Montigny a Franconville et Sannois passer la Seyne à Argenteuil et le long du grand chemin jusques au bac d'Asnières, ce qui est là du grand chemin qu'on appelle la plaine de Gennevilliers, demeurant comme il a esté par le passe, a quoi nous ne voulons innover, en commun entre lad Capitainerie de St Germain et celle de la Varenne du Louvre et parcq de Boulongne depuis ledit bac d'Asnières le long de la rivière de Seyne jusques au chemin qui monte le long du

mur de Moulineaux a Meudon et le long du parcq dud Meudon jusques a Plessis Picques et la arriver le Pont St Antony, Massi et Pallaiseau et par le long de la rivière d'Yvette par la Guilloterie et petit Moullin jusques au petit ruisseau qui passe audessous de Chasteaufort et remontant led ruisseau et la Ravine d'entre Voisin à Brouessy le long du Vallon et des bois par les Granges suivre lesdites granges et Ruisseau du Port Royal laissant l'abbaye et le chateau de Vaumurier a la gauche passer par la Villedieu, la Boissière et suivant le ruisseau d'Essancourt au Moullin Neuf, La Richarderie, Cheneviere et Neauffle ; retournant a lad ville de Mantes par le bois de la Pissotte, Saulmursais, Marc, Thoiry Petitmont, Goupillières, Hercheville, St Corantin, Le Rosoy, Villeroi, Mante la Ville, Meullan.

Donné a St Germain en Laye, l'an de grace 1679, du mois de mars...

Les contraintes pour la population des règlements des capitaineries

Interdiction à tous, sauf autorisation expresse et enregistrée du roi, d'y chasser, interdiction s'étendant à tous les gibiers, y compris lapins, perdrix etc. Les seigneurs y ayant fiefs ne peuvent donc eux-mêmes le faire. Pour les exploitants, tenanciers ou propriétaires, les contraintes sont innombrables. Interdiction de faucher avant le 24 juin, d'entrer dans les champs pour écharbonner pendant la ponte et couvée des faisans et perdrix, de laisser errer les chiens, d'y construire ou d'y établir clôtures et fossé et tout bâtiment sans autorisation après enquête des gardes et du tribunal de la capitainerie, de mener les troupeaux aux champs de mars au 11 novembre, d'aller dans ses vignes de mai aux vendanges sans autorisation expresse. Obligation d'accepter l'entrée des gardes à tout moment, dans son clos ou sa maison, de mettre dans les champs des épines, c'est-à-dire des buissons à ses frais après la récolte pour empêcher les

1.- Il s'agit d'une carte ecclésiastique, partie de celle de l'archevêché de Rouen dont relèvent les deux Vexins. L'Église a conservé pour son administration les vieilles limites héritées des temps gallo-romains et médiévaux, précieuses traces qui font de cette carte l'image du vrai Vexin français historique disloqué par ailleurs sous l'Ancien Régime pour des raisons fiscales, judiciaires ou autres, en de multiples circonscriptions qui ne se correspondent pas. On peut voir que de nos jours la carte de l'actuel PNR n'est pas identique et ne saurait la remplacer, ayant créé un autre Vexin.

braconniers d'y passer des filets la nuit, de laisser fermées les portes des jardins clos qui pourraient servir de pièges, etc. Obligation de supporter et respecter les remises, petits bois² servant de refuges aux gibiers dans les zones de cultures, d'où ils sortent pour se nourrir aux frais des paysans. Et bien évidemment interdiction de détenir des armes à feu.

Les contrevenants s'exposent à des peines qui sur le papier peuvent être lourdes, amendes ou prison, surtout en cas d'atteinte au gros gibier, même si Louis XIV a considérablement adouci celles que les édits du bon roi Henri IV avaient prévues, et qui allaient jusqu'à six ans de galère et la peine de mort

2.- Qui apparaissent sur les cartes des chasses sous forme de rectangles ou de carrés boisés.

si récidive en cas d'abattage du gibier royal par excellence qu'est le cerf. Mais cela peut être encore considérable : 100 livres d'amende pour fait de chasse, 100 livres pour braconnage des œufs de perdrix, fouet pour les insolubles, bannissement si récidive etc. Comme toujours sous l'Ancien Régime, où chaque administration a ses propres règlements, son propre tribunal, et ses propres moyens de coercition dans des limites qui lui sont propres, la capitainerie a son propre tribunal siégeant dans un bâtiment proche du château de Saint-Germain, et ses propres gardes pour la surveillance et la répression sous l'autorité d'un capitaine à la fois administrateur et juge qui, pour l'essentiel du XVIII^e siècle, est un Noailles, lequel y vient très peu, suppléé aux audiences



Louis XIV enfant à la chasse au faucon (Jean de Saint-Igny)

par un de ses deux lieutenants et des professionnels de justice.

Une conséquence est la prolifération de tous les animaux sauvages au détriment des récoltes, des vignes et des arbres fruitiers. Particulièrement les lapins et les lièvres dont les dégâts s'étendent bien au-delà des limites de la capitainerie. Ceux qui les détruisent, au collet, avec bâtons, au fusil, sont poursuivis.

Quelques exemples de répression

Ainsi : ce PV du dimanche 10 décembre 1702 : 2 heures de relevé, Denis Ravanne, garde de plaine de la Maîtrise de St-Germain *dans l'étendue de la chatelnye de Pontoise demeurant a Menucourt soussigné certifie quetant a ladite heure es environs de Sergy ay trouvé le nommé Charles Herard vigneron dudit Sergy lequel etoit dans les vignes de ladite paroisse et layant joint jaurès aperscu sous son justaucorps le canon dun fusil ce qui mauroit obligé de laprocher et ayant levé son justaucorps je luy aures saisy un fusil brisé par la crosse quil cacheoit et layant examiné jaurois reconnu quil etoit chargé de menu plomb a lievre et amorsé je luy aures aussy demandé la crosse quil auroit tirée de la poche de sondit justaucorps et minforment de quel usage il en avoit fait ou vouloit faire tout interdit il luy repondit quil ne lavoit jamais porté que ce jour la et attendu quil est deffandu par lordonnance a toutes personnes de se servir d'armes brisées jay ledit fusil scaisy et déclaré audit Herard que j'en ferois mon raport a mes-sieurs les officiers de ladite maîtrise.*

Le lundi 29 juillet 1743 : François Lemaistre fermier à la résidence de Boisemont a été trouvé à l'affut par le garde Labbé garde à la résidence de Menucourt, a tué un lapin, a injurié et maltraité le garde.

Le lundi 19 mai 1788 : Pierre Dauvergne, François Leclerc et Pierre

Breton, bucherons, dt à Boisemont, ont insulté le garde Moetron.

Le vendredi 30 mai 1788 : *Bertou fils demeurant à Boisemont près Courdimanche rodait dans une remise.* Etc.

Sans oublier le passage des chasses, du roi ou de ceux, parents ou personnes qu'il veut obliger à qui il a accordé la jouissance d'un canton de ses chasses, qui peuvent abîmer les récoltes³. S'il y a quelquefois dédommagement, mais pas toujours, cela ne peut complètement compenser les dégâts matériels ou psychologiques qui accablent le paysan devant sa récolte abîmée et amoindrie.

Une autre conséquence est la persécution permanente des paysans qui ramassent dans les bois, les champs et les prés, aux périodes interdites, les végétaux destinées à leurs animaux, et enlèvent ce faisant les mauvaises herbes étouffant les cultures. Femmes et enfants sont particulièrement présents en ce cas parmi les inculpés en conséquence des PV des gardes, soit gardes royaux soit gardes que ceux qui ont reçu autorisation de chasse sur certaines parties ont mis en renforcement.

Par exemple à l'audience du 13 juin 1733 :

- *Le fils de Louis Caillé, de Jouy le Moutier, trouvé le 12/06/1733: cueillait des herbes dans les blés. Amende de 3 livres dont le père demeure responsable.*
- *Le fils de Louis Caillé, de Jouy le Moutier, trouvé le 12/06/1733: cueillait des herbes dans les blés = 3 livres dont le père demeure responsable*

3.- Par exemple en 1751 est laissé au prince de Conti le canton délimité ainsi : de Meulan à Sagy, Courdimanche, Cergy, Neuville, Ham, Maurecourt, l'Authil, remontant à Meulan par la rivière : avec pouvoir d'établir dans les susdits cantons tel nombre de gardes à pied et cheval et inspecteurs des chasses que nous jugerons convenables... lesquels... doivent... prêter serment au siège de la Capitainerie de St Germain en Laye. Le prince y établira dix gardes, un dans chacune des paroisses citées (deux à Vaureal), plus Menucourt, Jouy-le-Moutier, Vaux.

- Les deux enfants de François Lamy et un inconnu, de Vaureal: cueillaient herbes dans les grains le 12 = chacun 3 livres dont le père demeure responsable. PV François Pouget.
- Les deux filles du nommé Curier et deux autres inconnues, de Vaureal: cueillaient herbes dans des avoines le 13 = chacun 3 livres.
- La fille de Pierre Lamy, celle de Pierre Pos, la femme de Jacques Horie, de Vaureal cueillaient herbes des avoines le 13 = chacun 3 livres dont les pères et maris demeurent responsables. PV François Pouget.
- La femme de Louis Scaré et sa mère et une femme inconnue, de la paroisse de Boisemont trouvées cueillant de l'herbe dans les avoines dans la plaine de Boisemont le 13 = chacun 3 livres. PV François Pouget
Etc.

Ou à celle du 08/06/1744 :

Tournée du garde Boulanger, de Vaureal:

- Femme de Jean Eve et 7 autres inconnues, dt à Vaureal faisoient de l'herbe dans les blés, le 18 mai. = Chacune 3 livres.
- La femme de Pierre Lamy dite la Blonde et 6 inconnues, dt à Vaureal faisoient de l'herbe dans les blés, le 18 mai. = chacun 3 livres.

Audience du 15/05/1747 : Christophe Fouque, dit la Guirlande, dt Vaureal, refuse entrée de sa maison à Boulanger et 3 autres gardes venus perquisitionner chez lui: leur disant qui se f. de leurs ordres que quand ce seroit les ordres du diable quil sen foutoit... veut maltraiter Boulanger.

Decret de prise de corps

On s'en tiendra là des exemples qu'on peut donner des cas innombrables tirés des registres de la capitainerie.



Des capitaineries et gardes (anonyme 1789).

Résistances paysannes au long du siècle

Les travailleurs des champs et les propriétaires ne restent pas impassibles. Il y a bien des altercations opposant tel ou telle aux gardes, lesquels doivent se retirer quand il s'agit de groupes, et quelquefois bien plus. Des paroisses passent à l'action collective, que les dominants baptisent en conséquence « émeute » ou « sédition ».

Début mars 1754, le duc de Luynes note dans ses Mémoires : *Il y a eu, il y a dix ou douze jours une espèce d'émeute dans quelques paroisses de la capitainerie de Saint-Germain, entre Meulan et Mantes. Monsieur de Bouillon [...] y a mis des gardes et a fait observer avec la plus grande exactitude les règlements sur la chasse...*

Les habitants excités ou encouragés par deux curés du canton se sont rassemblés au nombre de huit cents armés seulement de bâtons et marchèrent très serrés : ils tuèrent tout ce qu'ils pouvaient attraper de lièvres et de perdrix.

Ce qui pouvoit leur échapper étoit obligé de se jeter dans la rivière ou de passer de l'autre côté. On prétend qu'il y eut un de ces deux curés qui en chaire dit : Mes enfants, un tel jour, à telle heure, je ferai

une battue ; je vous exhorte à vous y trouver. Les gardes se sont opposés inutilement à cette sédition : il a fallu faire marcher la maréchaussée, M., d'Ayen me dit hier qu'on a arrêté vingt-sept de ces séditieux [...].

Si de tels exemples sont longtemps rares, ils se multiplient dans toutes les capitaineries dans les années soixante-dix-quatre-vingt du siècle. Les années 1788-1789 atteignent un paroxysme, montrant que l'apathie paysanne (ou la « sagesse ») est une légende. Bien des paroisses de la capitainerie se mettent en mouvement.

Ce fut le cas à Boisemont, en 1789 comme dans toutes les paroisses proches de Pontoise.

Ce que nous conterons en une deuxième partie dans le prochain numéro de la revue, d'après les archives de la Prévôté de Saint-Germain (aux Archives des Yvelines) que nous avons utilisées ici pour des exemples de jugements, les Archives de la Maison du Roi (série O des Archives nationales), et les lettres de Berthier de Sauvigny, Intendant de la Généralité de Paris (celles-ci reproduites dans Chassin, *Les élections et les cahiers de Paris* en 1789, Paris, 1889).



Paysans (J.-B. Oudry)

LES SITES NATURA 2000 EN VEXIN FRANÇAIS

NOUVELLE RÉGLEMENTATION

François Marchon

D'une manière générale tout le monde a entendu parler de Natura 2000; les vexinois savent qu'il existe des zones Natura 2000 chez eux où l'on peut trouver des espèces animales et végétales rares voire éventuellement en voie de disparition. Ils savent que ces espèces sont ainsi protégées mais sans doute seraient-ils bien incapables de dire comment se fait cette protection en dehors du fait qu'il ne faut ni prélever, ni détruire les êtres vivants ainsi concernés. Cet article essaie de donner un aperçu simplifié de la réglementation actuelle en Val-d'Oise compte tenu de sa récente évolution.

NATURA 2000 est un réseau européen de sites naturels mis en place dans le but de concilier activités humaines et biodiversité dans une perspective de développement durable.

Deux directives européennes en sont à l'origine, l'une de 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « oiseaux », l'autre de 1992

concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage dite directive « habitat, faune, flore ».

En France le réseau Natura 2000 concerne 1752 sites couvrant environ 12,5 % du territoire.

Dans le Val-d'Oise nous avons quatre sites Natura 2000 identifiés pour la qualité, la rareté, ou la fragilité des espèces végétales ou animales et de leur habitat naturel dont trois dans le Vexin français concernant aussi le département des Yvelines.



Orchidée de pelouse sèche (cliché PNRVF)

Ces sites, tous trois s'inscrivant dans la directive « habitat, faune, flore » et gérés par le PNR du Vexin français, sont, en fonction de leurs dominantes désignés par les vocables suivants : *Côteaux et Boucles de la Seine*, *Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents*, et *Chiroptères du Vexin*. Ils ont tous fait l'objet d'inventaires, leurs documents d'objectifs ont été approuvés par le préfet et la mise en œuvre sur le terrain des actions ainsi définies a bien débuté.

Le tableau ci-dessous en donne les surfaces, les communes concernées et des exemples d'habitats et d'espèces en cause dits « d'intérêt communautaire ».

	Coteaux et boucles de la Seine	Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents	Chiroptères du Vexin français
Étendue	1 417 hectares	3 187 hectares	26 hectares
Départements concernés dont un Préfet coordonnateur	Val-d'Oise Yvelines	Val-d'Oise Yvelines	Val-d'Oise Yvelines
Communes du Val-d'Oise concernées	Amenucourt Chaussy Chérence Haute-Isle Maudérour-en-Vexin La Roche-Guyon Vétheuil – Vienne-en-Artie	Ambleville – Amenucourt – Buhy Bray-et-Lû – Chaussy Genainville – Hodent Maudétour-en-Vexin Montreuil-sur-Epte Omerville – Saint-Clair-sur-Epte – Saint-Gervais	Saint-Gervais Saint-Cyr-en-Arthies Vétheuil – Chars
Gestionnaire	PNR Vexin	PNR Vexin	PNR Vexin
Exemples d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	Sources pétifiantes avec formations de travertins	Le grand Rhinolophe
	Formations stables à <i>buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	Le petit Rhinolophe
	Le grand Capricorne (Coléoptère)	Agrion de Mercure (Libellule)	Le grand Murin
	Le grand Rhinolophe Le petit Rhinolophe	Écrevisse à pattes blanches	

Source préfecture du Val-d'Oise

Bien sûr définir ces zones Natura 2000 n'a d'intérêt que si une réglementation précise y est applicable dans le but de concilier leur protection et de possibles activités. Aussi les projets, plans, programmes ou manifestations susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000 doivent-ils faire l'objet d'une évaluation de leurs conséquences. C'est ce que le Droit de l'Union européenne appelle les *Incidences Natura 2000*. L'évaluation de ces incidences doit être effectuée conformément aux directives de 1979 et 1992 et devait être transcrite dans les réglementations de chaque pays de l'Union européenne.



Troupeau (cliché PNRVF)

Or il se trouve que suite à un contentieux initié par la Commission européenne, la Cour de Justice de l'Union européenne a prononcé le 4 mars 2010 la condamnation de la France pour transposition incorrecte de la directive « habitat, faune, flore », transposition qui induisait un champ d'application trop restreint.



Vallée de l'Epte avec sa ripisylve (cliché PNRVF)

Aussi le champ d'application et les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000 ont-ils dû être profondément modifiés par un décret du 9 avril 2010.

Pour définir le champ d'application de l'évaluation des incidences on a retenu trois listes, une liste nationale et deux listes locales à l'échelle du département.

La liste nationale énumère 29 « activités » soumises à évaluation des incidences sur le territoire national, activités qui relèvent déjà d'une procédure d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une autre réglementation ; cette liste est définie à l'article R414-19 du code de l'environnement : par exemple un plan d'élimination des déchets, un document de gestion forestière, l'exploitation de carrière, certaines manifestations sportives et culturelles relèvent déjà d'une réglementation et à ce titre sont automatiquement soumis à évaluation d'incidences Natura 2000.



Coteau de Seine avec troupeau (cliché PNRVF)

La première liste locale applicable à l'échelle d'un département intègre d'autres activités relevant d'une procédure d'autorisation, d'approbation ou de déclaration, donc d'activités faisant déjà l'objet d'un régime d'approbation administrative. Dans le Val-d'Oise, cette liste a été fixée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2011 après consultation de l'instance départementale de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000 élargie aux personnes intéressées (les AVF y avaient été conviés) ; on trouve par exemple dans cette liste de 32 items : les zones de développement de l'éolien, le programme de lutte chimique contre les nuisibles, le plan départemental de gestion piscicole, les ouvrages de transport d'hydrocarbures, et d'autres activités dans des zones non Natura 2000 mais aussi, bien sûr, la plupart, voire la totalité des « activités » pouvant être envisagées à l'intérieur en tout ou partie d'une zone Natura 2000. (Cette liste est consultable sur le site internet de la DDT du Val-d'Oise, rubrique Natura 2000).



Faune : Chiroptère : murin à oreilles échancrées (Cl. PNRVF)

La deuxième liste locale applicable, elle aussi à l'échelle du département, est élaborée en choisissant les activités pertinentes dans une liste de référence d'activités qui ne font l'objet d'aucun encadrement. Cette liste fixée par décret sera appelée *liste du régime propre Natura 2000*. Elle n'est pas encore connue pour le Val-d'Oise, et doit tenir compte des enjeux particuliers des sites Natura 2000 du département.



*Coteau de Seine: pelouse sèche illustration
(cliché PNRVF)*

L'évaluation des incidences

Dès lors qu'un *document de planification, programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagement, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel* figure dans l'une de ces listes, le demandeur devra produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande.



Grand murin, chiroptère (cliché PNRVF)

Si l'évaluation conclut à une incidence négative significative sur un site Natura 2000, le projet ne pourra être réalisé, sauf s'il répond à de stricts critères d'intérêt majeur et prévoit des mesures compensatoires qui seront transmises à la Commission Européenne pour information ou avis.

Une procédure simplifiée est prévue lorsqu'il peut être rapidement démontré qu'un projet ne présente pas de risque pour le réseau des sites Natura 2000. Sinon, l'analyse doit se poursuivre et présenter des mesures de suppression ou de réduction d'incidences le cas échéant.



Orchidée de tourbière alcaline (cliché PNRVF)

En conclusion ces listes d'activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 paraissent bien complètes et devraient permettre, si l'application des textes en est faite de façon intelligente, une meilleure protection des trois sites si emblématiques de notre Vexin français.



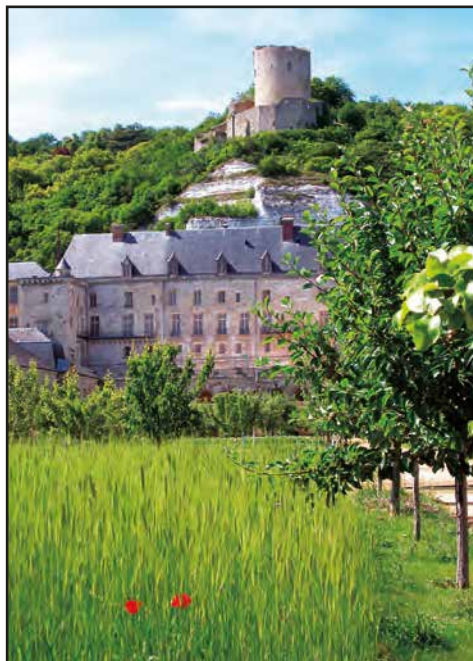
Flora: mégaphorbiaie et forêt alluviale (cliché PNRVF)

RENCONTRES INSOLITES ET FANTÔMES ATTENDUS AU PAYS DES SEIGNEURS DE LA ROCHE

Marie-Claude Boulanger

La Roche-Guyon et son château sont, nul ne l'ignore ni ne le conteste, un des joyaux du Vexin français. Un joyau « officiellement » reconnu : la fréquentation des guides touristiques de l'Île-de-France suffirait à s'en assurer. Le *Guide Bleu* Hachette mentionne le château dans les sites du Vexin français à « ne pas manquer », et lui consacre deux pages ; le *Guide du Patrimoine* « Ile de France » lui consacre trois pages illustrées de plan et gravures anciennes... et le *Guide du Vexin français*, dans sa seconde édition de 1993 lui fait l'honneur de sa couverture, comme le fait le tome XCII des mémoires de la SHAPOV. Le petit ouvrage de la collection « itinéraires » des éditions du patrimoine intitulé *Le château de La Roche-Guyon* est absolument remarquable : synthétique mais complet, et magnifiquement illustré. Site – « valeur sûre » architecturale et historique – déjà évoqué dans un article richement documenté du n° 18 de notre propre revue, en 1982, par Roland Vasseur qui conduisait, un matin d'assemblée générale une *Excursion dans la vallée de la Seine*.

Alors, pourquoi écrire à nouveau, dans la même revue, à propos du même lieu ? Réaffirmer notre intérêt pour le fleuron de cette partie du Vexin français eût peut-être suffi à légitimer l'entreprise, mais la motivation, en réalité, résidait ailleurs. Il s'agit de rendre compte d'un nouveau regard sur le château, de l'évolution du statut de ce dernier, statut qui a généré pour lui, et en lui, une vie nouvelle, autre, prolon-



Vue générale du château depuis les jardins
(Cl. Emanuelle Bouffé)

geant en les confrontant aux créations de notre temps, l'histoire, les histoires, qui ont animé le lieu, et dont, dans sa facture même, il témoigne.

Bien sûr, pour comprendre et goûter cela, on ne peut faire l'économie de la connaissance historique du site qui nourrit la réflexion et guide l'action, voire la création, de ceux qui le font aujourd'hui connaître. Connaissance revisitée au siècle avant-dernier grâce aux archives fournies par Hippolyte Alexandre (1763-1843), régisseur du château, archives qu'Emile Rousse, maire du village, a commencé plus

tard à explorer. Histoire reprise, racontée, illustrée, rappelée avec plus ou moins de bonheur sur la toile par de nombreux sites (*Wikipedia*, bien sûr, mais aussi, *Riches heures.net*, encyclopédie du patrimoine français, *Les plus beaux villages de France* et, plus spécifiquement, *Clioroch* bien documenté, etc.).

La richesse et l'originalité du site du château (www.chateaudelarocheguyon.fr) qui dépasse le cadre convenu du tourisme, méritent, elles, commentaires et explications « de l'intérieur » pour être bien comprises.

Pour ce faire, j'ai sollicité celui qui préside aux destinées culturelles du lieu : Yves Chevallier, directeur de l'*Etablissement Public de Coopération Culturelle du château de la Roche-Guyon*, qui m'a exposé avec un enthousiasme communicatif la nature de sa mission, le contenu de ses projets, la richesse de ses réalisations, son regard sur le site historique qu'il est chargé d'animer et de valoriser culturellement.

La marche de l'Histoire, combinée aux histoires des familles qui ont possédé et occupé le lieu, a amené le château jusqu'à la façon dont il est aujourd'hui géré et animé.

Les pierres parlent... Le traité de Saint-Clair-sur-Epte (évoqué à la page 41 de la présente revue) semble avoir été l'événement historique qui a donné à la forteresse de La Roche-Guyon, en raison de son emplacement frontalier avec le récent duché de Normandie concédé aux Vikings, et donc de son implantation militaire primordiale, une position importante qui a conféré aux seigneurs du château – apparaissant dans les chroniques sous le nom de « Guy de la Roche » à la fin xi^e siècle – une puissance incontestable et une suzeraineté qui s'étendit très loin dans la partie occidentale du Vexin (on en trouve par exemple des témoignages écrits qui concernent Omerville).

Le château fut tout au long de son histoire le théâtre d'événements, souvent tragiques, qui parlent à l'imagination. Dès le haut Moyen Âge – vers 1109 un

beau-père félon à la solde de Normands y assassine Guy de la Roche – le château, alors « fort », fut, et ce jusqu'à la veille de la Renaissance, un enjeu pour Français et Normands : la résistance de Perrette de la Rivière, veuve de Guy VI de la Roche mort à Azincourt le 25 octobre 1415, en fut un autre moment exemplaire.

Passé à la fin du xv^e siècle à la famille de Silly, le château, transformé architecturalement, plus accueillant, confère au domaine le privilège de devenir un terrain de chasse apprécié des rois – François I^{er}, Henri II, Henri IV... –, et un endroit où l'on s'amuse... et où l'on intrigue. C'est ainsi qu'au cours d'une gigantesque bataille de boules de neige organisée par Louis de Silly en 1546, un coffre tombe malencontreusement... et mortellement, sur François de Bourbon, comte d'Enghien.

Les alliances matrimoniales, les ententes financières entre héritiers, firent à compter de la moitié du xvii^e siècle – à l'exception d'une trentaine d'années, de 1797 à 1829, marquées par la mort accidentelle atroce de l'épouse de celui qui deviendra le cardinal de Rohan – de La Roche Guyon la terre des La Rochefoucauld, famille illustre à laquelle elle appartient toujours.

Un grand moment fut celui où Marie Louise Nicole de la Rochefoucauld, duchesse d'Enville par son mariage, « régna » sur le château. Femme de culture – sa bibliothèque en témoignait – acquise à l'esprit des Lumières, elle y reçoit les penseurs novateurs du temps, dont Condorcet, tout en correspondant avec Voltaire ou Horace Walpole. Elle transforme les lieux : elle construit – le pavillon et le salon qui portent son nom lui rendent hommage –, elle crée le jardin anglais. Elle fut sauvée de la guillotine par l'attachement que lui portaient les habitants de son village, mais ne put empêcher ni l'assassinat de son fils Louis Alexandre – qui avait pourtant choisi de siéger en tant que député de Paris avec le tiers état – par la foule à Gisors, ni l'ététagé symbolique de son donjon.



*Grille d'entrée de la cour basse – ferronnerie rocaille de Le Tellier 1745 surmontée des armes La Rochefoucauld »
(cliché M.-C.B.)*

Différentes branches – dont les armes furent au XIX^e siècle peintes sur les volets – de la famille La Rochefoucauld se succédèrent en même temps que le village se modernisait.

La seconde guerre mondiale n'épargna ni le château ni le village. Les années quatre-vingt n'épargnèrent pas la famille propriétaire qui fut amenée à vendre mobilier, tapisseries, livres... et le château lui-même qui fut pourtant racheté par le duc Alfred de La Rochefoucauld, qui proposa de conclure un bail emphytéotique avec l'« association pour la sauvegarde et l'animation culturelle du château de la Roche-Guyon et de son domaine », ce qui sera fait le 8 juin 1990. Le nouveau statut qui sauva le château – qui s'ouvrira au public en 1994 – était né.

Celui-ci évolua cependant, puisque le 19 décembre 2003, un arrêté préfectoral autorise « la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du château de La Roche-Guyon » : coopération, précise l'article 1, entre, d'une part le département du Val-d'Oise, la commune

de La Roche-Guyon, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional du Vexin français, et, d'autre part, l'Etat. L'article 4 de l'arrêté énonce que la condition de la création de l'EPCC réside dans « le transfert à celui-ci du bail emphytéotique conclu le 8 juin 1990 entre M. Alfred de la Rochefoucauld et l'association pour la sauvegarde et l'animation culturelle du château de La Roche-Guyon et de son domaine ». L'article 5 fixe les règles de fonctionnement : « l'Etablissement est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur, assistés par un conseil d'orientation scientifique »

Le conseil d'administration, à côté du directeur nommé pour trois ans renouvelables par ledit conseil, comprend seize membres, le président représentant le conseil général. Siègent le préfet du département, quatre représentants du conseil général, un représentant de la commune, un représentant du PNR, un représentant de la DRAC d'Ile-de-France, le propriétaire du château (M. Guy-Antoine de La

Rochefoucauld, qui en occupe, avec sa famille, à titre privé une partie), quatre personnalités qualifiées (désignées respectivement par l'Etat, le conseil général, le propriétaire et la commune), et deux représentants du personnel.

Le directeur a été recruté au vu de son projet. Projet structuré mais foisonnant autant qu'innovant, qui prend en compte le patrimoine bâti et non bâti, l'histoire, leurs ressentis sensibles, voire imaginaires, ainsi que l'ouverture à l'art contemporain. Travaillant sur et pour un lieu de ressources culturelles, territoire qui dépasse les limites strictes du château, il s'appuie sur la connaissance historique du site, en s'ouvrant aux interprétations – notamment théâtrales – contemporaines, son mandat consistant à mettre en œuvre ledit projet. Il est, dans ses réalisations, assisté du conseil d'orientation scientifique (comité consultatif) qu'il convoque autant que de besoin.

La mission de gestion est globale : elle intègre les restaurations du bâti – maîtrise

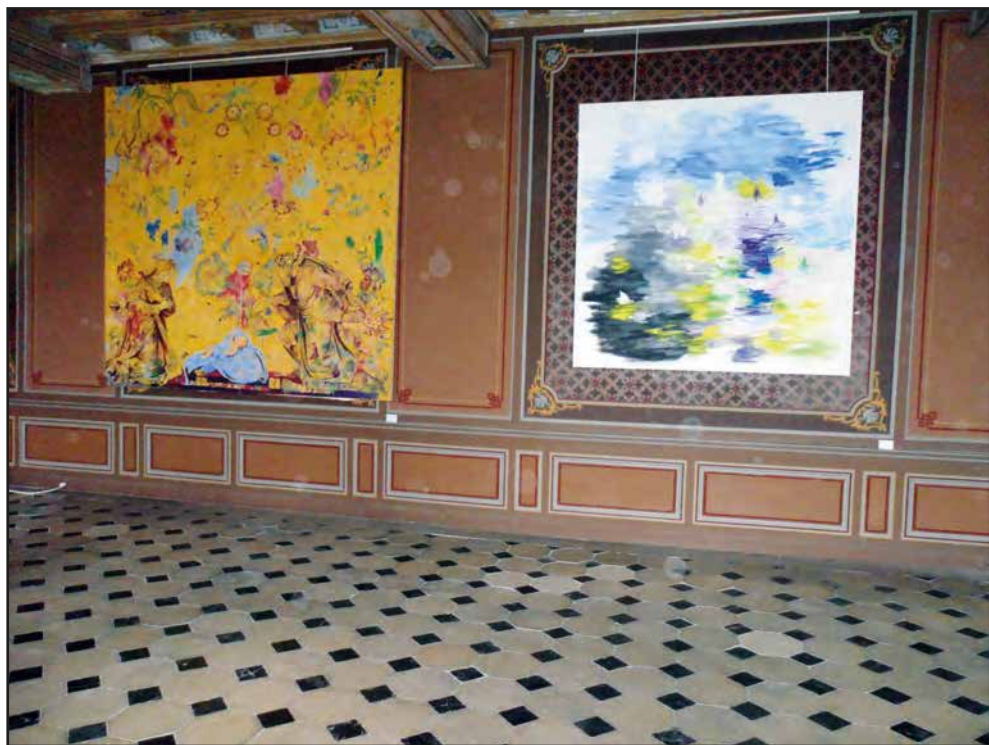
d'ouvrage de la réfection de la terrasse médiévale, par exemple –, l'exploitation et la mise en valeur des extérieurs – potager, jardins – et, bien sûr, l'animation culturelle qui peut prendre une dimension éducative, et pas seulement lorsqu'elle se traduit par un partenariat avec l'éducation nationale, et tout particulièrement avec le centre départemental de documentation pédagogique.

La formation d'Yves Chevallier (histoire et art), son passé professionnel (théâtre en tant qu'auteur et metteur en scène, puis poste à responsabilité au ministère de la culture) le préparaient à assumer la tâche d'envergure et de prestige qui visait à rendre, fondé sur de nouvelles données, le lustre au site prestigieux de La Roche-Guyon.

Un désir fort de ramener ce château vide à la vie l'amène à y inviter des artistes de toutes disciplines – relevant de l'écriture ou des arts plastiques – « en résidence ».



« Grand salon de Madame d'Enville : « Tenture d'Esther » -Gobelins d'après cartons de Jean-François de Troy et les dix roues de Daniel Deleuze » (cliché M.-C.B.)



*Salle des gardes: nativité de Louis Cave et Nymphéas de Jean-Pierre Pincemin
cliché M.-C.B.*



*Salle de billard: « La chasse au trésor » de Jean Le Gac
(fiction archéologique) Cliché M.-C.B.*



« Le Petit Nabi » œuvre d'Antoine de La Rochefoucauld Grand Prieur de l'ordre de la Rose Croix 1893; et manteau de Duc et de Pair de France Cliché M.-C.B.



Petit salon: avec œuvres de François Bouillon sur fauteuil (poche molle emplie de terre) et cheminée (« vanité » qui clignote) Cliché M.-C.B.



Chambre de Zénaïde: Boules de céramique blanche dans l'âtre Jean-Luc Parant Cliché M.-C.B.



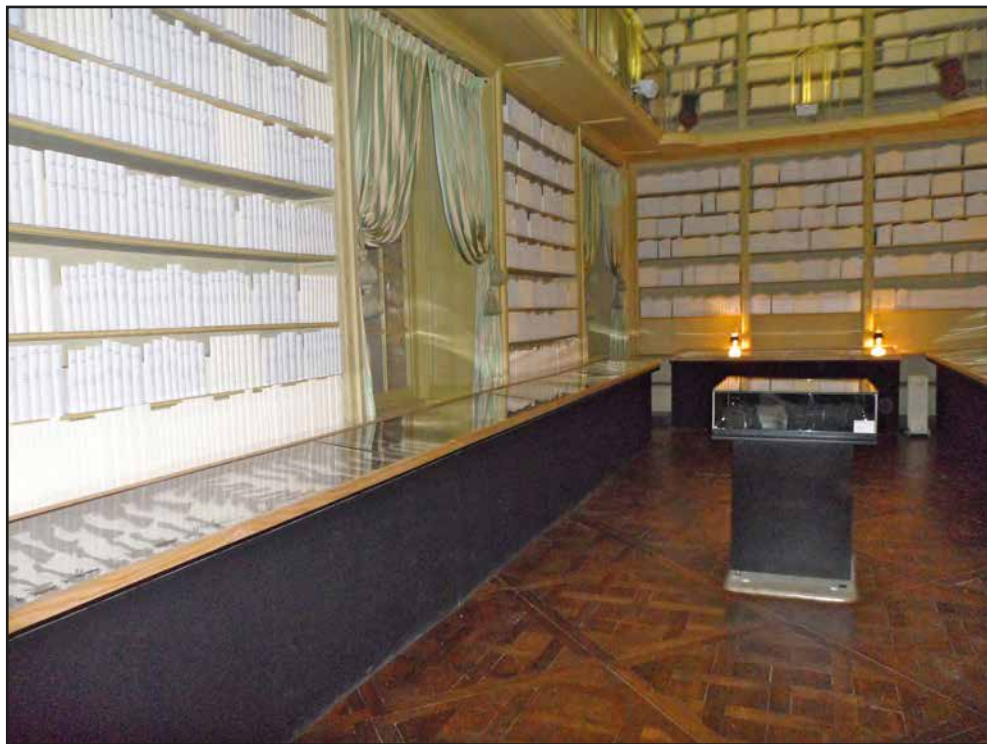
Salon d'angle: buste du cardinal de Rohan Cliché M.-C.B.



Tour carrée: toile préparée en blanc posée directement sur le sol devant une porte-fenêtre de Claude Rutault Cliché M.-C.B.



Tour carrée: la peinture à plat, toile brute posée sur deux tréteaux devant la fenêtre de Claude Rutault Cliché M.-C.B.



«La bibliothèque fantôme » cliché M.-C.B.

Homme d'écriture, Yves Chevallier invite des écrivains. Homme de théâtre, il invite des dramaturges et des comédiens.

La bibliothèque, pièce maîtresse du « nouveau pavillon », aux dix mille volumes disparus en 1987, remplacés par des « fantômes » qui offrent à l'imagination toute leur puissance d'évocation, a présidé au baptême d'une collection portant son nom de « bibliothèque fantôme », aux éditions de l'Amandier.

Collection qui regroupe des ouvrages très divers qui « parlent » de La Roche Guyon. Daniel Vaugelade y évoque *Le Voyage en Amérique de La Rochefoucauld-Liancourt*, Jean-Pierre Barlier *La Société des Amis des Noirs*, Stéphane Olry y publie *Treize semaines de vertu- Journal de l'exercice inventé par Benjamin Franklin*, et invente un texte-spectacle inspiré d'une rencontre avec l'hôpital d'enfants poly-handicapés, créé au château en octobre 2010 après avoir été joué au Théâtre de l'Aquarium, ainsi qu'en hôpi-

tal devant des enfants polyhandicapés (une comédienne, spectateurs en transats, brouillard opaque blanc) : « *Hic sunt leones*, là-bas il y a des lions ».

Frédéric Révérend, qui travaille depuis 2006 au et avec le château, y publie *L'invention du château* et *Le coffre meurtrier*, préfacés par Yves Chevallier lui-même. « *L'invention du château* » a d'abord (en 2006) été conçue dans l'esprit d'Emmanuel Laborit et du théâtre de la rue Chaptal en tant que spectacle bilingue – langage des signes – pour public mixte, mettant en scène un comédien sourd, puis a été transcrite sous forme livresque en 2007. « *Le coffre meurtrier* », seulement pour entendants, évoque en langage théâtral l'assassinat du comte d'Enghien évoqué plus haut. Frédéric Révérend, dans *L'origine du monde est à La Roche Guyon*, à travers 9 portraits de femmes – dont la duchesse d'Enville- et 9 fables enracinées dans le territoire – seul le dernier personnage est inventé -, traduit le caractère féminin qu'il confère aux lieux. L'ouvrage

est illustré par Christian Broutin, peintre illustrateur qui, tout comme Augustin de Butler et Lionel Dax dans *Impressions La Roche-Guyon* aussi de la bibliothèque fantôme, situe le site de La Roche Guyon dans la tradition de sa représentation picturale tout au long de son histoire.

Rendre compte de l'évolution du regard des visiteurs illustres et du rendu pictural sur La Roche Guyon prendrait évidemment l'espace d'un – très gros – ouvrage entier, la plus ancienne représentation connue – six miniatures portant les armes de Guy Le Bouteillier, ce normand dont la famille posséda le château de 1419 à 1449- datant de 1425. Des aquarelles, des gravures (Claude Chastillon au début du ^{xvii}^e siècle, Israël Silvestre au milieu du même siècle), des huiles comme celles d'Hubert Robert au ^{xviii}^e siècle (du temps de M^{me} d'Enville), des lithographies au siècle romantique, nous racontent le château jusqu'à ce que les futurs impressionnistes qui fréquentaient le café *Guerbois* aux Batignolles dont le patron, Auguste, était de La Roche Guyon, aient contracté leur passion féconde pour les bords de Seine. Depuis Pissaro (voisin...) qui peint sa *Place à La Roche-Guyon* en 1865, en passant par *La route de La Roche -Guyon*, *Le château de La-Roche -Guyon* de Monet en 1880 et 1881, par Renoir qui réalise son *Paysage à La- Roche-Guyon* et sa toile simplement intitulée *La Roche-Guyon* , en compagnie de Cézanne qu'il a invité avec sa femme et son fils dans sa maison louée dans le village et qui, lui, réalise *Un tour dans la route à La Roche-Guyon*, on arrive jusqu'à l'ouverture à l'abstrait de Braque qui, pendant son séjour à La Roche-Guyon en 1905, peint neuf toiles du château.

Yves Chevallier poursuit son avancée artistique dans le temps et nous la propose en invitant des artistes de « sa » génération (comme il l'a affirmé lors de l'inauguration du sixième et dernier « emménagement » le 12 mars dernier), celle qui a émergé

dans les années 1970, à « emménager » dans le *Musée Ephémère* du château. Six emménagements en deux ans. Vingt-sept artistes invités, une soixantaine d'œuvres exposées, dont, in situ, *La Haie Ouverte et Colorée* de Daniel Buren.



«La haie ouverte et colorée» de Daniel Buren
(cliché M.-C.B.)



« La Haie Ouverte et Colorée » à travers les grilles.
(cliché Château de La Roche-Guyon)



Château vu du potager fruitier (cliché Château de La Roche-Guyon)

« Jean Le Gac », écrit-il dans son introduction à ces événements, « agit en amoureux de l'art... sera donc le « conservateur » de ce *Musée éphémère* et lancera des invitations aux artistes de sa génération, ceux qui ont voulu sortir du cadre dans les années 1970. Avec eux, il tissera un réseau de relations intimement liées au site. Comment rêver cadre plus adapté à un tel projet que ce stupéfiant grand château choisi par Edgar Pierre Jacobs pour son piège diabolique et qui semble sorti d'une falaise de craie comme une folie d'architecture qu'on ne saurait plus aujourd'hui imaginer, ce grand château vide comme un décor magistral qu'il s'agit sans cesse de réinventer, ce grand château habité par la création artistique qui travaille à faire partager au plus grand nombre ses projets et ses productions jusqu'à se donner comme devise : château des lumières, château citoyen ».

La globalité de la démarche inclut, on l'a vu, la part « végétale » du site.

Le potager fruitier du château a été rendu à sa destination initiale, mais avec la préoccupation contemporaine de préserv-

ver les ressources et les équilibres naturels ; il est le terrain d'un chantier d'insertion dont le responsable suit avec enthousiasme le manifeste de Gilles Clément, professeur au collège de France inventeur du concept de « jardin planétaire ». Le potager vend sa production et participe ainsi au dynamisme du site.

Le jardin anglais, qui annonçait la vogue des modèles paysagers anglais de la seconde moitié du XVIII^e siècle, emblématique de la duchesse d'Enville qui l'avait fait réaliser à l'emplacement des défenses médiévales sur les pentes des coteaux de Seine, est en cours de renaissance, en passe d'être réinventé. Un inventaire diagnostique de l'ensemble a été réalisé en 2009 : végétaux, grottes, avec la participation de l'Ecole d'architecture de Versailles. Le site n'est pas encore accessible au public. Pourtant le regard de l'artiste n'est pas, là non plus, absent. À côté de deux autres jeunes artistes issus de l'école nationale supérieure d'art de Cergy-Pontoise, Pauline Fouché, photographe, s'est vue proposer, dans le cadre des résidences, de réaliser une œuvre à partir d'une interprétation du jardin anglais. Même si celui-ci

n'est plus dans son état initial, la photographie s'inspire de la destination première du jardin (promenade, déambulation, observation et contemplation), de l'existence d'un espace invitant à l'érotisme, ainsi que de l'utilisation, au XVIII^e siècle, du « miroir noir » ou « miroir de Claude », et invite 22 personnes à donner leur interprétation du jardin, ce en vue d'une exposition collective au château.

Le site s'insère dans l'ensemble des « coteaux de Seine » qui font l'objet depuis 2010 d'un classement en réserve naturelle nationale. Le parc naturel régional est chargé de la gestion de cette réserve. Un conservateur vient d'être nommé, et une commission est créée, avec la participation de Gérard Arnal, du muséum d'histoire naturelle. Yves Chevallier a suggéré la rédaction d'un livre sur la flore de la réserve, à sortir en 2013, toujours dans la bibliothèque fantôme.

Ces préoccupations écologiques (Laurence Hartenstein et Stéphanie Barbarou publient *Digitales vagabondes* » dans la bibliothèque fantôme) orchestrées ou prolongées par les artistes complètent la vision globale de celui qui est mandaté pour faire revivre un site architecturalement prestigieux, naturellement admirable, nourri d'histoire, et chargé d'histoires complexes qui l'avaient conduit à s'assoupir et se vider.

Ce très rapide balayage des « rencontres » que l'on peut faire à La Roche-Guyon ne vise bien sûr pas à l'exhaustivité, mais à inciter à aller vers elles.

C'est ce que nous ferons, contemporains nous confrontant à l'histoire de notre terre vexinoise, le **2 juin** de cette année, accueillis et guidés par le directeur de l'Etablissement Public qui nous fera le plaisir et l'honneur de nous consacrer sa **journée**.



De la grande terrasse à la seine » (cliché M.-C.B.)

L'ASSOCIATION AU QUOTIDIEN

MOBILISATION ET ACTIONS SPÉCIFIQUES

Projet de classement des buttes de la Molière de Serans, et de Montjavoult

Réunion du 14 janvier 2012, puissance invitante: Maire de Montjavoult

- Objet: exposé de M. F. Bince (DREAL de Picardie): genèse et avancement du projet; modalités de mise en œuvre pour la suite à donner.
- Participants conviés: Maires des 6 communes concernées en dehors de Montjavoult: Boury-en-Vexin, Hadancourt-Le-Haut-Clocher, Montagny-en-Vexin, Parnes, Serans, Vaudancourt
- Associations: Les Amis du Bochet; Les Amis de la Molière de Serans; le ROSO; les Amis du Vexin Français (représentés par M.Bessaa)



La butte de Montjavoult (Cl. D. Mouffette)



La butte de Montjavoult vue de la route de Valécourt (Cl. D. Mouffette)

M. Bince, au cours d'un exposé très pédagogique, montre en quoi les sites concernés répondent aux critères d'inscription et de classement (*peuvent être protégés les espaces particulièrement remarquables qui présentent un caractère artistique, pittoresque, historique, légendaire, scientifique*).

Il rappelle l'histoire du dossier qui a été ouvert en 2003 (date de la demande de classement), validé par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Oise (CNDPS) en 2009, aboutissant par cette même CNDPS en 2011 à l'inscription, demandée par le préfet de l'Oise, des buttes sur la liste nationale des sites à classer, avec la probable prise en compte du projet par l'Etat en 2013, après

la finalisation des autres projets de classement en cours en région Picardie.

L'étude d'opportunité, nécessaire à cette étape du projet pourra être confiée par d'autres structures que l'Etat à un cabinet indépendant; son coût, selon M. Bince, se situerait entre 10 000 et 20 000 euros.



La butte de Serans vue de la route de Valécourt (Cl. D. Moufflette)

Tenant à lever les ambiguïtés ou inquiétudes éventuelles, M. Bince explique que ce projet ne portera en rien préjudice aux activités agricoles, même si le classement, instaurant une servitude d'activité publique, induit que les travaux susceptibles de modifier l'aspect du site seront soumis à autorisation ministérielle. En revanche, il devrait favoriser considérablement l'activité touristique du secteur qui représente un des axes majeurs du futur SCOT du Vexin-Thelle.

Les maires des sept communes concernées conviennent de saisir du projet et de ses éventuelles incidences financières (participation à l'étude) leurs conseils municipaux avant de se prononcer.

Les AVF se montrent favorables à ce projet dont l'enjeu au plan du patrimoine leur paraît capital.

Des contacts fructueux avec la Fondation du Patrimoine qui peut apporter aides logistique et financière, permettent de penser que les fonds nécessaires à l'étude d'opportunité pourront être rassemblés (une souscription spécifique auprès de nos membres – ouvrant droit à déduction fiscale – pourra être lancée à cet effet).

COMMUNICATION

DERNIÈRE MINUTE

Projet de classement des buttes de Montjavoult et Serans

Au cours de l'assemblée générale du 31 mars, le président a annoncé avoir signé avec la fondation du patrimoine la convention précisant le montage financier qui permet la levée des fonds (à hauteur de 14 500 euros) en vue de lancer l'étude indispensable à la constitution du dossier de classement de ces sites remarquables.

M. Muffang, porteur de ce dossier au sein de notre association, a explicité clairement l'historique, la genèse du projet, ainsi que sa haute légitimité, soutenu en cela par la compétence technique d'Yves Périllon.

Il a commenté les **documents** élaborés à l'attention des membres qui entendent participer à cette opération en effectuant un **don** dédié et qui ont été distribués en fin de séance (ces documents sont accessibles sur **notre site internet** et peuvent être éventuellement obtenus par demande faite par courriel à notre secrétaire général Claude Rosset: clauderossset@free.fr).

Il a en conclusion insisté sur les **réductions fiscales** importantes auxquelles ce don ouvrait droit. (66 % du montant du don pour l'impôt sur le revenu, 60 % pour les entreprises, et 75 % pour l'impôt sur la fortune).

Les donateurs qui sont par avance remerciés pour la part qu'ils prendront à la préservation de sites naturels séculaires libelleront leurs chèques à l'ordre de: *fondation du patrimoine – buttes de Montjavoult et Serans*.

N.B. Fondation du Patrimoine Délégation Picardie, 2 promenade Saint-Pierre-des-Minimes 60200 Compiègne. Site: www.picardie.fondation-patrimoine.org

CONNAÎTRE LE VEXIN, SON HISTOIRE, SON PATRIMOINE

XI^e centenaire du traité de Saint-Clair-sur-Epte : Journée sur les lieux.

M.-C. Boulanger

Nombreux ont été les « amis » – souvent accompagnés de leurs propres amis... – qui ont répondu, par ce samedi ensoleillé du 8 octobre 2011, à la proposition de sortie (efficacement relayée par notre site internet) à vocation commémorative sur les lieux mêmes de la rencontre du Viking Rollon avec le Français Charles le Simple onze siècles plus tôt.

Minutieusement préparé (merci à Régis et Claude), ce moment de partage aux confins de notre Vexin français a su donner du sens au lieu... et rafraîchir la mémoire de plus d'une et de plus d'un.

Le programme (qui se trouve encore *in extenso* sur notre site internet) s'étendait sur la journée entière, la date choisie correspondant à la « fête de la pomme » à Saint-Clair. Histoire, gastronomie (repas convivial chaleureux arrosé de cidre local) et « économie » de la pomme s'y sont harmonieusement mêlées...

Accueillis par le maire du village, M^{me} Nathalie Forest, les participants furent accompagnés tout au long de la journée, toutes activités confondues, par M. Félix Fournis, conseiller municipal féru d'histoire locale et quelque peu « mémoire » du village. Après avoir, en début de matinée, tracé pour nous l'histoire de son village, il a conduit le groupe vers la fontaine de Saint-Clair et vers l'Ermitage, et a dirigé ledit groupe vers les ruines du « château » de Saint-Clair, vers l'église, le prieuré...



*Saint-Clair portant sa tête,
église de Saint-Clair-sur-Epte (Cl. C. Rosset)*

Ci-contre: Clair, né en 845 dans le comté du Kent, passe en Neustrie pour échapper au mariage par souci de chasteté. Il finit par se fixer dans le Vexin, aux confins du diocèse de Beauvais, où, le 4 novembre 886, la vengeance d'une femme éconduite lui vaut le martyre. Comme saint Lucien de Beauvais, il aurait pris sa tête dans ses mains pour la porter jusqu'au lieu – qui garda son nom – où il voulait être inhumé.

Ci-contre: L'ermitage, restauré aux XVIII^e et XIX^e siècles, est selon la tradition légendaire, situé à l'endroit où saint Clair se serait réfugié et aurait été martyrisé (l'oratoire abrite la pierre de décapitation). La fontaine, réputée guérir les maladies des yeux, est le lieu d'un pèlerinage nocturne, et l'aboutissement, chaque 16 juillet, d'une procession.



La fontaine de l'ermitage Saint-Clair (Cl. C. Rosset)

... et vers la visite très pédagogique – pour le plus grand bonheur des ignares de mon espèce... et la satisfaction des savants « agros »! – de la cidrerie et du verger qui la domine. Quoique festive, la journée a rempli son rôle (premier) commémoratif.

Deux conférences complémentaires – l'une historique, dont nous allons rendre largement compte, animée par Régis Deroudille, l'autre archéologique animée par Bruno Lepeuple, et complétée, concrètement illustrée, par la visite sur le terrain de l'emplacement de l'ancien château – ont su enrichir et rendre « intelligent » notre regard sur le lieu.

Régis Deroudille, organisateur de cette journée, s'est proposé de rappeler à l'assistance, dans un récit très vivant, le sens de la commémoration à laquelle nous participions, en ces termes :

«... Évoquons d'abord les faits. Plaçons-nous 1100 ans en arrière.

C'est l'automne, au bord de l'Epte, à quelques dizaines de mètres d'ici. Sur chaque rive de la rivière, deux troupes armées amassées. Il semble qu'il y ait du beau monde : on entrevoit une tête couronnée, une mitre d'archevêque, des seigneurs richement parés entourés de leurs écuyers et de leurs hommes d'armes. Il est clair que quelque chose d'importance se prépare.

Laissons parler le premier chroniqueur qui a rapporté cet événement - plus de 80 ans après son déroulement – : Dudon de Saint-Quentin : « A une date fixée, l'on vint à un lieu convenu qui a nom Saint-Clair. L'armée de Rollon campa en deçà de l'Epte. Celle du roi et du duc Robert sur l'autre rive. Aussitôt Rollon envoya au roi des Francs l'archevêque de Rouen avec mission de parlementer. Le roi s'engagea à lui donner la Bretagne. Rollon accepta cette proposition. Alors il mit ses mains dans les mains du roi, ce que ni lui ni personne de sa famille n'avait jamais fait... »

Maître Wace, chroniqueur aussi, raconte le fameux incident du pied du roi levé trop haut : « quand baiser dut le pied, se baisser ne daigna, la main tendit vers le bas, le pied du roi leva, à sa bouche le tira et le renversa ».

La scène rapportée ne décrit pas vraiment la signature formelle d'un traité, mais un accord solennel, un hommage féodal en bonne et due forme, un serment entre un suzerain, le roi des Francs, et Rollon le normand, ancien ennemi affaibli par sa défaite devant Chartres.

Par cet accord, ce dernier fait acte de soumission, de vassalité, aux conditions qui suivent. Rollon, chef des Normands de Seine – en langue normande : « jarl » (prince)- reçoit du roi des Francs le territoire entre l'Epte et la mer (territoire qu'il occupait déjà, et largement pillé par ses troupes). Cette régularisation faisant officiellement de Rollon le maître de la Neustrie s'assortit de conditions visant à permettre au roi de s'emparer de la Lotharingie



« Traité entre Rollon et Charles le Simple »
Vitrail (Chanusso 1913) – mur nord du croisillon nord
de l'église de Saint-Clair qui illustre dans la partie
supérieure le baptême de Rollon.

sans être arrêté par les Vikings : Rollon s'engage en effet à empêcher les incursions des autres normands sur les terres du roi des Francs. En outre, il s'engage à se convertir (ainsi que ses compagnons) à la foi chrétienne, et accepte d'épouser une fille du roi.

Bien que non consignés par écrit (le nom de Rollon est cité pour la première fois par écrit le 14 mars 918, dans un diplôme royal par lequel Charles le Simple cède à l'abbaye de Saint-Germain les terres ayant appartenu à l'ancienne abbaye de la Croix-Saint-Leufroy « exceptée la partie de cette abbaye que nous avons concédée aux Normands de la Seine, c'est-à-dire à Rollon et à ses compagnons, pour la protection du royaume... »), ces engagements furent respectés par Rollon, à quelques nuances près, qui montra une fidélité exemplaire envers le roi des Francs, Charles le Simple.

Qu'était alors le monde occidental?... La France était alors dite « Francie occidentale », l'Allemagne actuelle étant la « Francie orientale ». En 911, après 236 ans d'existence des dynasties carolingiennes, l'unité du vaste empire conquis par Charlemagne n'a pas survécu à sa disparition en 814, donc une centaine d'années plus tôt. Dès la fin du règne du fils de l'Empereur, Charles le Pieux, la paix ne règne plus, l'Empire se disloque en territoires où règnent des carolingiens, cousins ennemis les uns des autres... Ces possessions sont en outre divisées en territoires féodaux dont les princes guerroient entre eux et à l'occasion contre leurs suzerains.

En Francie occidentale, le péril normand est endémique. Ces Scandinaves, profitant de la faiblesse du pouvoir central, s'adonnent à pillages et razzias. Chacun sait comment ils remontaient, depuis le IX^e siècle (pays nantais en 843, remontant le cours de la Loire, en 853 et 862) les fleuves avec leurs drakkars, et à chaque débarquement, pillaient églises, possessions ecclésiastiques, et faisaient des habitants leurs esclaves. La Seine n'est pas épargnée. Saint-Wandrille est pillée en 852, Saint-Germain-des-Prés en 845 et 886. La ville (l'île de la Cité) résiste courageusement, et, grâce à Eudes, marquis de Neustrie, comte de Paris et futur roi de Francie, ne tombe pas.

Rollon (Rolf en norrois), fait partie des chefs vikings. Scandinave de bonne lignée, il serait né vers le milieu du IX^e siècle. Peut-être banni par ses pairs, il devient pillard razziant l'est de l'Angleterre, la Frise, l'embouchure du Rhin et de l'Escaut, puis il s'installe en basse Seine, y noue des alliances avec des seigneurs francs locaux. Ainsi, il prend pour concubine la belle Poppa, fille du comte de Bayeux. Depuis son territoire, près de Rouen, il participe avec d'autres bandes normandes à incursions et pillages. Il aurait participé au siège de Paris.

Les Vikings ne sont pas toujours victorieux. En 911, l'armée de Rollon est battue devant Chartres par une armée de grands féodaux conduits par Robert, comte de Paris, duc des Francs, futur roi des mêmes Francs. En politique avisé, Charles le Simple choisit ce moment pour négocier.

Qui était Charles III le Simple ? Bien sûr, « simple » ne signifie pas « simplet » ! Au contraire, ce qualificatif est plutôt laudatif, désignant un être sincère, honnête, convivial. Les carolingiens, en matière de surnoms, ont été gâtés... Louis le Bègue, Charles le Chauve, Charles le Gros, Louis le Fainéant...

Charles III descend de Charlemagne : il est le petit-fils du petit-fils de l'Empereur. Lorsqu'il naît, en 879, son père, Louis le Bègue, est déjà mort. Ses deux demi-frères aînés règnent peu de temps : trois ans pour Louis III, cinq ans pour le cadet Carloman. À la mort de ce dernier, la couronne de Francie occidentale passe à son grand-oncle Charles le Gros, empereur régnant sur l'Allemagne et l'Italie du nord. Les territoires de l'Empire de Charlemagne (excepté la Provence) sont une dernière fois réunis sous une même couronne. Mais deux ans après son accession au trône, Charles le Gros, en 887, est déposé. Charles n'a que huit ou neuf ans : les grands du royaume désignent Eudes de France, le défenseur de Paris en 885/886, comme roi. Cependant, une partie des seigneurs fait valoir les droits de Charles. Une guerre civile s'en suit, à l'issue de laquelle il est décidé que Charles succéderait à Eudes à la mort de celui-ci. Ainsi Charles, pourtant sacré en 893, ne régnera-t-il effectivement qu'en 898.

... 13 ans plus tard : 911. En juillet, la victoire de Robert à Chartres permet à celui-ci de suggérer au roi de négocier avec Rollon. Il sera présent lors du traité, à Saint-Clair.

Le destin des protagonistes du traité sera bien différent... L'un sera glorieux, l'autre bien triste.

Rollon va se montrer organisateur hors pair de son territoire. Il y apporte paix et prospérité, sachant synthétiser harmonieusement les coutumes normandes et franques. Fidèle à son serment, il se fait baptiser en 912, vraisemblablement à Rouen. S'il se bat encore hors de son duché, c'est pour honorer sa promesse de combattre les ennemis du roi.

Il fonde une dynastie qui saura traverser l'histoire: l'arrière-petit-fils de son petit-fils n'est autre que Guillaume Le Conquérant, qui gagnera par les armes la couronne d'Angleterre...

Le destin de Charles, lui, est plus tragique. En 911, il reçoit des grands seigneurs révoltés la couronne de Lotharingie qu'il gardera jusqu'en 923. En 922, Robert, le duc des Francs que nous avons vu à Chartres et à Saint-Clair, fomenta une révolte et se fait sacrer roi de Francie occidentale. Charles lui livre bataille à Soissons, mais, en dépit de la mort de Robert, son armée est battue. Les grands du royaume élisent alors comme roi Raoul de Bourgogne... gendre de Robert (seul roi de notre histoire à n'être ni mérovingien, ni carolingien, ni capétien). En cette même année 922, alors qu'il conduit des pourparlers à Péronne, il est fait prisonnier par le comte Herbert de Vermandois (gendre de Robert I^{er}) qui l'y maintient jusqu'en 929, date de sa mort.

Après celle-ci, la dynastie carolingienne compta encore trois rois issus de Charles. Le dernier fut Louis V dit le Fainéant, mort sans héritier en 987. Alors, le petit-fils du roi Robert, un certain Hugues, dit Capet, fut élu roi et fonda la dynastie qui régna sur notre pays pendant plus de 800 ans.

Suivit un exposé archéologique passionnant et étonnamment clair de Bruno Lepeuple¹, doctorant en archéologie médiévale à l'université de Rouen, et spécialiste du site. À partir de ses propres recherches, et en explicitant celles-ci, le jeune universitaire, croquis éminemment parlants à l'appui, proposa une lecture que l'on peut qualifier de scientifique, du paysage, permettant de voir autant que d'imaginer ce que furent château médiéval et abords, de ce côté (« français ») de l'Epte.

La visite *in situ* commentée, en territoire actuellement privé, a ancré cette conférence dans un concret édifiant. L'accès au gué désigné comme l'endroit précis de la rencontre de Rollon et du roi Charles n'a pas manqué de provoquer quelque émotion chez les participants.



La porte de l'ancienne forteresse de Saint-Clair. Le groupe écoute avec curiosité et intérêt les explications de Bruno Lepeuple (Cl. C. Rosset)

1.- Voir l'article de Bruno Lepeuple dans le *Bulletin archéologique du Vexin français* (2005 – p. 57 à 68) : « Le château de Saint-Clair-sur-Epte dans le contexte frontalier franco normand ».



Le gué de la rencontre, sur l'Epte (Cl. C. Rosset)

Visite d'une Huilerie de Colza à Fresnoy-en-Thelle (Oise)

Claude Rosset (Photos Claude Rosset)

Nous nous sommes retrouvés, une vingtaine d'adhérents, le 8 décembre 2011 pour la visite d'une huilerie industrielle de colza à Fresnoy-en-Thelle (Oise), près de Chambly aux confins de la Picardie et de l'Ile-de-France.



Accueil des Amis du Vexin français

Nous avons été accueillis par Marc et Elise Lamoureux, propriétaires du domaine de Lamberval, dans leur famille depuis trois générations. Sur le domaine ils gèrent une exploitation agricole avec son huilerie et des chambres d'hôtes dans leur château en pierres et en briques datant de 1823.

Le lieu-dit « Lamberval » existe depuis l'an 1000 et depuis cette époque trois constructions se sont succédé : un château fort, un château Renaissance et la demeure actuelle.

Nous avons pu suivre les différentes phases de la production de l'huile de colza avec les commentaires et explications de M. et M^{me} Lamoureux :

- réception du colza brut (cultivé localement et fourni par une coopérative) et déchargement dans la trémie,
- transfert dans le silo de stockage et dépoussiérage,
- pressage par une batterie de presses à huile *Reinartz*, leader en Europe dans son domaine,
- décantation,

- filtration dans un filtre vertical complètement automatisé (excepté la gestion des flux et la surveillance),
- filtration par deux filtres fins à poche et d'un ensemble de cartouches aux normes choisies
- stockage de l'huile et livraison.



Presse

M. Lamoureux en plus de son activité sur le domaine est agent commercial des presses *Reinartz* et sous le label *Lamberval Energie verte* conseille et accompagne particuliers et professionnels qui souhaitent combiner économie et écologie dans leurs productions et consommations d'énergie.

Nous remercions vivement M. et M^{me} Lamoureux de nous avoir ouvert leur exploitation et de nous avoir guidés dans notre visite.

Vous pouvez consulter leur site internet : www.lamberval.fr pour des renseignements complémentaires sur l'huilerie et les chambres d'hôtes.

De plus les presses fournissent automatiquement un tourteau d'excellente qualité (avec 11 à 13 % d'huile résiduelle) qui sert à l'alimentation du bétail.

L'installation fonctionne automatiquement en continu 24 heures sur 24.

La chaudière du domaine est alimentée avec les résidus de colza.

L'huile de colza pressée à froid à partir de graines cultivées localement est de qualité alimentaire mais elle peut aussi être utilisée pour fournir de l'énergie par exemple comme additifs aux produits pétroliers pour le diester ou le biodiesel.



Cuve et bas du filtre

CHAMPS DE COMPÉTENCES INSTITUTIONNELS

Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) pour le centre d'enfouissement technique de Brueil-en-Vexin.

Date : 24 janvier 2012 14h.30 Mairie de Brueil-en-Vexin.

Présidence de la réunion : M. le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, Philippe Portal.

Représentant(s) des AVF : Pierre Bellicaud

Autres participants identifiés :

SITA Ile-de-France exploitant : 3 personnes

Unité territoriale DRIEE : 2 personnes

Direction départementale des territoires : 1 personne

Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines : 2 personnes

Commune de Brueil-en-Vexin : 2 personnes

Commune de Gargenville : 1 personne

Yvelines environnement : 1 personne

CAPESA : 1 personne

Les Amis de Brueil-en-Vexin : 1 personne

Quatre points à l'ordre du jour :

- Point 1 : Présentation par l'exploitant du bilan d'activité pour l'année 2011 (M. Olivier Clisson SITA)
 - Volume de déchets traités 127 337 tonnes
 - Niveau d'eau de la nappe surveillée par quatre « piézomètres ».
 - Eau pluviale analysée, résultat : qualité bonne.
 - Volume de « lixiviats » traités 3 282 m³, dans des unités extérieures au site.
 - Captage du biogaz (22 puits) le gaz est brûlé sur place à la torchère. À noter que la production de biogaz déclinera sur une trentaine d'années après l'arrêt d'exploitation du site. L'installation restera bien entendu sous surveillance le temps qui sera nécessaire.
 - Qualité de l'air, niveau de bruit et qualité olfactive sont surveillés, RAS.
 - Incidents :
 - déchet non conforme (pneu, bouteille de gaz...) +13 %/2010.
 - un départ de feu, un exercice incendie prévu en 2012.
 - une plainte concernant un camion qui a traversé Gargenville (non autorisé).
 - Surveillance de la biodiversité en liaison avec des associations et le Muséum.

Aucune remarque sur ce point 1.
- Point 2 : Projet 2012 : Allongement du dôme (M. Olivier Clisson SITA)

L'exploitant SITA, souhaite un allongement du dôme de stockage côté ouest, soit une extension de 150Kt, sans modification de la capacité totale autorisée qui est de 1110Kt. La fin de l'exploitation du site est fixée à février 2014.

Ce projet d'allongement du dôme (volume) est rendu nécessaire par le fait que la densité des déchets est inférieure à la prévision.

Impact : trafic inchangé ; bruit inchangé ; biogaz inchangé ; « Lixiviats » inchangé.

Les terres nécessaires à l'allongement du dôme resteront sur place et leur déplacement n'engendrera pas de trafic de camions.

Enfin, un projet de valorisation du biogaz pour produire de l'électricité est en cours.

À ce stade, aucune objection formulée par les participants. Le dossier sera prochainement déposé à la DRIEE pour instruction.

- Point 3 : présentation par la DRIEE de l'action de l'inspection des installations classées (M^{me} D. Dubois DRIEE)

Date de l'inspection : 29 juillet 2011 Conditions d'acceptation ; Conditions de stockage ; Conditions « lixiviats » et biogaz.

Aucune non-conformité constatée.

Une inspection est prévue en 2012

Fin de la réunion plénière 16 h 10.

- Point 4 : Pour certains : visite rapide du site d'exploitation sous une pluie continue et glaciale.

La description du site faite dans les grandes lignes lors de la présentation fixe bien les idées.

Stockage du gaz naturel de Saint-Clair-sur-Epte

Réunion le 17 février 2012 à la préfecture du Val-d'Oise.

Présidée par le directeur de cabinet du préfet

Réunit les services de l'Etat, les maires, les membres associés concernés.

Les AVF sont représentés par M. Bessaa

Un projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est parvenu aux participants préalablement à la réunion.

Le site de Saint-Clair-sur-Epte est en exploitation depuis 1982. Autorisation de stockage délivrée le 4 octobre 2004, l'obligation des PPRT résultant de la loi du 30 juillet 2003. Actuellement, la phase d'extension du site prise en compte dans le projet se termine en 2012. *Quid* d'une extension future ? Sachant que les besoins en gaz naturel se font de plus en plus pressants, le périmètre des risques éventuels devra-t-il être révisé ?

Le stockage souterrain se situe à une profondeur de 700 à 740 m. La nécessité de stocker du gaz naturel utilisable à tout moment est vitale pour le pays. Nous convenons que ce procédé d'enfouissement est probablement un des plus sécurisants. Reste que toutes les opérations en surface pourraient présenter des risques et sont donc évoquées dans ce projet.

Cette étude a été réalisée en concertation avec un Comité Local d'Information (CLI) dans le cadre de la concertation des Personnes et Organismes Associés (POA). L'éventail des membres associés a été largement lors d'une réunion le 10 mai 2010. Des réunions internes se sont tenues le 14 avril 2011 et le 30 juin 2011, d'étude et de mise en forme du PPRT où les Amis du Vexin n'étaient pas conviés.

Le projet présenté est clair et précis, il fait état de la situation géographique du site, de la réglementation en la matière, de l'étude des risques pour l'environnement, et des mesures préconisées en terme de sécurité.

Les attendus du projet passent sous silence les accidents survenus tant en France que dans d'autres pays. Accidents dont les causes sont variées qui montrent que bien qu'en dépit des mesures de sécurité mises en œuvre, le risque n'est pas nul.

Le PPRT de Saint-Clair-sur-Epte présente un plan de zonage prenant en compte le risque d'inflammation du gaz ou le risque de surpression qui ferait suite à une explosion.

En conséquence sont prévues l'expropriation d'un club de pêche et celle d'un chalet (résidence secondaire), le renforcement d'un bâtiment et des châssis vitrés de certaines maisons au hameau du Buchet (commune de Buhy), diverses mesures concernant la voirie (interdictions de stationner, panneaux de risques industriels sur l'ensemble du secteur). L'école et la salle des fêtes de Guerny seront protégées par une dalle en béton posée sur les canalisations.

Toutes ces mesures correspondent effectivement à la réglementation en vigueur.

Le vote d'approbation du PPRT en fin de la réunion aboutit à l'adoption du projet (11 votes pour, 7 contre, et 4 abstentions).

Le représentant des Amis du Vexin a voté contre au motif que les frais de renforcement du bâti inférieurs à 10 % de la valeur vénale du bâtiment sont prévus à la charge des propriétaires. Nous pensons que Storengy (GDF-SUEZ), générateur du risque, devrait assumer les frais afférents quel qu'en soit le montant.

Certains lotissements, notamment au Buchet, sont récents, et d'autres constructions sont prévues avant l'approbation définitive du PPRT.

Une enquête publique sera ouverte en octobre 2012. Les adhérents qui avaient manifesté leur mécontentement auprès de notre association suite à la dépréciation de leur bien pourront s'exprimer. Toute transaction ou nouvelle construction réalisée après l'approbation définitive du PPRT devra faire état de son existence.

Comité consultatif de la réserve nationale des Côteaux de la seine

Présidence : préfet

Représentant AVF : Yves Périllon

Date : 1^{er} décembre 2011

- Le préfet réunissait toutes les entités concernées par la réserve nationale des Côteaux de la Seine :
 - élus et administrations des deux départements (Gommecourt et Bennecourt en Yvelines, Haute-Isle, Vétheuil, La Roche-Guyon),
 - le PNR chargé de la gestion de la réserve,
 - l'Agence des Espaces Verts devant lui apporter – avec réticence – son assistance en particulier sur le foncier,
 - des propriétaires et usagers parmi lesquels la randonnée pédestre, les propriétaires forestiers représentés par Etienne de Magnitot,
 - EDF et GDF,
 - les spéléologues,
 - es chasseurs,
 - les scientifiques
 - associations dont les « Amis de Vétheuil » et les AVF.

- Le **rapport d'activité 2011**, disponible sur internet, est distribué en début de séance et commenté par la responsable de la gestion (exposé remarquable) :
 - les **inventaires faune/flore** sont bien engagés. J'ai noté que l'on avait redécouvert certaines espèces, que l'étude des chiroptères est rendue difficile par les risques d'éboulement, qu'il faut laisser sur place les plaques de caoutchouc qui permettent l'observation des reptiles, et qu'on étudiait la cigale des montagnes et les papillons de jour, moins rares ici qu'ailleurs dans le Vexin...
 - principale menace, le stationnement sur la route des crêtes, que l'on va réduire voire supprimer en frustrant les visiteurs qui ne pourront plus s'arrêter ni bénéficier des vues sur la vallée, maintenant bouchées par les arbustes non élagués.
 - difficulté de contacter la moitié des propriétaires des 1690 parcelles.
 - beaucoup d'agréage et des lâchers de gibier, les propriétaires et les sociétés de chasse (deux sociétés concurrentes sur Vétheuil par exemple) ne suivent pas tous les prescriptions de la réserve.
 - des panneaux sont à installer, mais la DRIEE demande que l'accord préalable au titre des sites soit obtenu, l'assistance manifeste quant aux difficultés supplémentaires.
 - Le pâturage par des brebis solognotes (salarisées car le berger n'équilibre pas son budget) se passe bien : recherche d'autres prairies comme à Gommecourt. Les prairies pâturées sont ensuite débroussaillées par une entreprise d'insertion.
 - L'étude du plan de prévention des risques de mouvements de terrain sur 13 pinacles de craie en est à la phase des propositions étudiées par les services. Pour couper les arbres qui mettent en danger les falaises et la biodiversité, il faut plusieurs autorisations...
 - Les acquisitions par l'AEV (Région IDF) avancent, deux bâtiments vont être détruits.
- Il faudra au maximum trois ans pour faire aboutir le plan de gestion de la réserve, pas encore présenté à la commission : lourdeur critiquée, mais 35 parties prenantes à cette réunion avec des avis quelquefois divergents, de multiples problèmes avec les propriétaires, les VTT, les chasseurs, les administrations, les lois et règlements de plus en plus lourds et difficiles à appliquer, m'inquiètent et me font admirer la patience des chargés d'étude du PNR qui ont eu tout de même un budget de 188 700 € à gérer, et 144 000 € en prévision pour 2012. Le comité scientifique se réunit en janvier et décide du contenu du plan de gestion, qui doit être approuvé par le comité consultatif avant envoi au ministère.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites *Formation « Sites et Paysages » (Oise)*

Réunion du 21 octobre 2011

Présents pour les AVF :

- Claude Rosset, représentant des AVF pour les thématiques relatives au Vexin (Oise)
- Philippe Muffang, vice-président des AVF, invité

Un seul sujet concernait le Vexin Oise :

- Actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer.

Sur proposition de M. Bince de la DDT ont été retenus (à l'unanimité moins une abstention) les projets de classement des :

- Buttes de Montjavoult et de Serans
- Forêts de Compiègne, Laigues et Ourscamps

Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Val-d'Oise

Date: 20 septembre 2011

Présidence de la réunion: M. Chavane, secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise

Représentants des AVF: François Marchon, Claude Rosset

- Points ou dossiers traités:
 - site classé des buttes de Sannois: projet de permis de construire modificatif pour une maison individuelle: avis favorable
 - site classé de la vallée de Chauvry: projet de permis de construire modificatif pour la réalisation de l'entrée pour une écurie professionnelle de chevaux de sports à Mériel: avis favorable.
 - site classé de la vallée de l'Ysieux et de la Thève: projet de permis de construire modificatif pour la reconstruction de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise: avis favorable sous quelques réserves d'aménagements paysagers.
 - site classé l'Abbaye d'Hérivaux: plan simple de gestion du bois d'Hérivaux: avis favorable sous quelques réserves
 - commune de Sagy: création de quatre lots à bâtir: avis favorable malgré des oppositions des représentants du PNR et des Associations
 - commune de Villers-en-Arthies: projet de permis de construire d'un bâtiment agricole: avis favorable.

Date: 31 janvier 2012

Présidence de la réunion: M. Chavane, Secrétaire Général de la Préfecture

Représentant des AVF: François Marchon

- Points ou dossiers traités:
 - commune de La-Frette-sur Seine: restitution de la flèche du clocher dans son état de la fin du XIX^e siècle: autorisation spéciale déjà donnée par l'ABF, mais agréée par la commission
 - Site classé du château de Saint-Ouen-l'Aumône: démolition de deux barres comptant 130 logements: avis favorable
 - site classé des buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais: plan simple de gestion du bois des Deux Molans: avis favorable

Commission Aménagement et Patrimoine au PNR Vexin Français

Date: 13 octobre 2011

Présidence: M. Guiard et M^{me} Herpin-Poulenat

Animation: M^{me} Laffont, MM. Danton et Gautier

Représentant des AVF présent: Karine Turret

- Points ou dossiers traités:
 - Les nombreuses demandes de subventions (petit patrimoine rural, réhabilitation de murs et façades, valorisation des églises, aménagement de paysages ruraux, pro-

gramme objectif zéro phyto), les bénéficiaires étant en quasi-totalité des communes – un seul particulier) ont toutes recueilli un avis favorable. (Subventions allant de 15 à 80 % du coût total des opérations)

Les opérations « je jardine mon village » et le programme « objectif zéro phyto sur les espaces communaux » ont été longuement discutées. Les agriculteurs présents dans la salle ont fait part de leur inquiétude quant à l'extension de ce programme « zéro phyto » sur les terres agricoles.

- Le Parc a obtenu l'accord de la commission pour demander les financements aux deux projets d'opérations suivants :

- * « aide aux aménagements paysagers ruraux, gestion différenciée et mobilier public 2012/2013 » (financement du PNR: 100 000 € dont 60 % de la Région, 31,9 % du Val-d'Oise et 8,1 % des Yvelines)

- * et « programme de sensibilisation et observatoire du paysage » (coût de l'opération 50 000 € dont 60 % de la région, 31,9 % du Val-d'Oise et 8,1 % des Yvelines).

- M. Guiard a présenté rapidement le projet « Voyage auprès de mon arbre » qui consistait à interviewer les agriculteurs pour comprendre leur relation avec l'environnement naturel, et plus particulièrement avec les arbres dans les grandes cultures, ainsi que leur perception du paysage. La prochaine étape est d'élargir au grand public et de lancer un observatoire photographique des paysages.

Avis exprimé par les AVF : favorable pour chaque dossier.

Date: 13 février 2012

Présidence : M. Guiard et M^{me} Herpin-Poulenat

Animation : M^{me} Gros et MM Danton, Gautier et Bimbault.

Représentant(s) des AVF : Karine Turret

- **Points ou dossiers traités :**

- Les nombreuses demandes de subventions (petit patrimoine rural, réhabilitation de murs et façades, valorisation des églises, mobilier public, plantations, réhabilitation de logements locatifs sociaux), allant de 20 à 70 % du coût total de l'opération, les bénéficiaires étant en presque totalité des communes – un seul privé -, ont toutes recueilli un avis favorable.

Les trois projets d'aménagement d'aires de jeux présentés sont les derniers à être soutenus financièrement par le Parc, conformément à la décision du Comité syndical d'octobre 2011, concernant la modification des aides au mobilier rural.

- M. Gautier présente l'étude, encore en cours, sur l'aménagement, la gestion durable et la valorisation des cimetières du territoire. L'Atelier Traverse a réalisé cette étude globale en 2011 sur une dizaine de cimetières. Son objectif était d'identifier les caractéristiques communes et de répondre aux trois problématiques suivantes : comment intégrer les nouveaux usages et pratiques (crémations, jardins du souvenir, etc.), comment gérer et valoriser le patrimoine funéraire (déshérence, fin de concessions, etc.) et comment réduire ou supprimer les produits phytosanitaires ? Cette étude a ouvert des perspectives pour repenser globalement ces espaces (choix des matériaux, des plantes, de l'aménagement, prise en compte des nouvelles pratiques). Il reste encore à chiffrer ces propositions. La diffusion de cette étude se fera par le biais de réunions d'information, et, éventuellement de plaquettes.

Avis exprimé par les AVF : favorable pour chacun des dossiers

*Représentants des Amis du Vexin Français
dans les commissions du PNR (au 15 septembre 2011)*

Commissions du PNR du Vexin Français	Représentants des AVF	
Agriculture et forêt	Grégoire Bouilliant	François Marchon
Environnement et aménagement durable	Michel Hénique	Yves Périllon
Culture et vie locale	Philippe Zentz D'alnois	Karine Turret
Aménagement et patrimoine	Yves périllon	Karine Turret
Développement économique	Jean-Claude Cavard	François Marchon
Éducation et sensibilisation à l'environnement	Marie-Claude Boulanger	Gilles Lemaire
Communication et promotion du territoire	Marie-Claude Boulanger	Claude Rosset

PNR Commission Communication et Promotion du territoire

Objet de la réunion : Bilan 2011. Projets.

Date: 16 février 2012

Présidence de la réunion : Ghislaine Lapchin de Poulpiquet, présidente de la commission

Intervenant : Valérie Rogez-Boubounelle, chargée de mission Communication

Représentant(s) des AVF : M.-C. Boulanger, Claude Rosset

La présidente confie à la chargée de mission la présentation du dossier à partir du document papier distribué aux participants.

Tous les services du Parc sont concernés par la politique de communication et les dépenses afférentes.

Celle-ci est d'autant plus cruciale que la réforme territoriale qui s'annonce pose la question de l'avenir des Parcs qui ont atteint leur but premier et qui doivent donc définir leurs stratégies dans cette nouvelle étape de leur vie.

L'accueil des nouveaux habitants fait partie intégrante des préoccupations du service.

La communication événementielle cohabite avec la communication globale annuelle. Les supports empruntés aux nouvelles technologies sont abondamment utilisés. Ainsi, une page *facebook* a-t-elle été créée, ainsi qu'un blog culture, et un site internet « cap-tourisme ».

La présidente soumet ensuite les points de l'ordre du jour relatifs au futur aux membres de la commission. Ainsi débat-on sur la pertinence et l'utilisation des « panneaux de subvention » destinés à faire repérer et reconnaître l'acteur de la conservation du patrimoine qu'est le PNR.

La question de la mise à disposition d'écrans vidéo en boucle à la Maison du Parc et dans certains endroits ciblés ne mobilise pas l'assentiment des participants qui ne perçoivent pas le gain dynamique en termes de communication effective.

Les thèmes dominants des journaux 45 et 46 sont évoqués, et un consensus s'installe autour du thème du « plan climat » pour juin 2012, d'« actions innovantes et expérimentales » pour octobre 2012, le thème de la « culture » étant prévu pour mars 2013.

Les débats sur la politique (et les dépenses!) de communication du PNR sont pour les adhérents des AVF particulièrement intéressants, cette question de la communication étant essentielle pour tout organisme acteur social.

PNR Commission Education et sensibilisation à l'environnement et au territoire

Objet de la réunion : Bilan 2011/2012 ; projets 2012/2013

Date: 16 février 2012

Présidence de la réunion : M. Guy Paris, vice-président du Parc

Intervenants : Chantal Auriel, responsable des actions pédagogiques, Marie Lauriné, responsable du pôle Musée

Représentant(s) des AVF : M.-C. Boulanger, Gilles Lemaire

Les responsables des pôles concernés au PNR exposent à la demande du président de la séance les problématiques et les enjeux de leurs missions.

Des documents papier (projet de note stratégique, expression du bureau du 16 novembre 2011 ; convention de partenariat entre le Parc représenté par son président et les services départementaux de l'Éducation nationale des deux départements Val-d'Oise et Yvelines représentés par leurs directeurs, les deux inspecteurs d'académie ; rapport de présentation des actions rédigé par M. Guy Paris) remis aux participants, ainsi que des supports informatiques visuels permettent de comprendre et d'appréhender les contenus et la philosophie des actions réalisées et à venir.

Il ressort un grand foisonnement d'actions pédagogiques relatives à l'environnement et à la citoyenneté en direction des élèves des établissements scolaires des communes du parc et des villes portes, et un désir explicite de coopération avec les enseignants, comme de réponse à leurs attentes.

Le financement de prestations en éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2012/2013 est en outre prévu sur les thématiques du patrimoine culturel et du paysage, ainsi que d'un premier cycle de rencontres-débats sur le territoire.

Chantal Auriel soulève la question de la pertinence de la revue *C'est Chouette* qui n'est pas parvenue à choisir rigoureusement sa cible (enseignants ou élèves?). Son insertion dans le fascicule *Couleurs du Vexin* est envisagée, ainsi que la sollicitation des enseignants quant au contenu de la page en question.

Marie Lauriné présente le bilan de l'activité du Musée (dix ans en septembre 2011). La fréquentation en est stable : plus de 17 000 visiteurs avec 28 % d'individuels et 72 % de groupes. Des animations, des spectacles, des expositions, des ateliers pendant les congés scolaires, la boutique, permettent de bonnes recettes. Mention est faite des écomusées (pain, moisson, moulin).

VOYAGE AU PAYS DES SHERPAS

Jean-Claude Cavard

*Extraits du guide de voyage à paraître :
« Pour qui ne connaît pas le Vexin... et qui voudrait y séjourner »*



Le Vexin français vu du ciel (Photo P.-F. Joy)

**« Cet été, les Français partent en randonnée. Près de 60 % de la population souhaitent privilégier les balades dans la nature pour les prochaines vacances »
Journal Le Monde, 24 mars 2011.**

Le projet de schéma régional du tourisme et des loisirs sera discuté par l'assemblée régionale francilienne à l'automne 2011. Le 26 mai ont été présentées à La Défense, lors d'un colloque, les grandes lignes et les stratégies concernant ce projet. Le tourisme en région Ile-de-France fait l'objet depuis longtemps de multiples débats et discussions. Comment mieux faire venir les touristes visitant Paris dans les secteurs géographiques situés à proximité de la capitale et comment mieux optimiser les retombées économiques ?

Ces quelques lignes ne sont ni tout à fait un article, ni une réelle présentation, ni même un « guide de voyage » dans ce petit pays dénommé « Vexin ». Elles exposent simplement quelques documents pouvant inciter aux excursions. Ces pages ne sont pas destinées aux habitants du Vexin qui connaissent normalement bien leur territoire et n'y apprendront sans doute rien (sauf peut-être ce qui concerne les informations statistiques et les données techniques) mais aux non-vexinois, franciliens, Val-d'oisien, Français non franciliens, et étrangers visitant Paris et sa région. Bref, ces lignes sont dédiées à tous ceux et à toutes celles qui aiment la nature, la promenade, et la découverte de paysages et de sites de grande beauté. Parcours rapide certes, et dans un petit pays, ce Vexin, pourtant : dépaysement assuré !

Notice de présentation

Le Vexin, territoire de 99 communes, est un « petit » pays de près de 90 000 habitants dont 69 000 dans le département du Val d'Oise, situé à l'ouest de la métropole qu'est Paris. Il a la forme d'un quadrilatère de 40 km d'ouest en est et de 30 km du nord au sud. À l'ouest, le Vexin est délimité par la petite vallée de l'Epte au charme presque normand, au sud par l'axe fluvial majestueux de la Seine et à l'est par la vallée de l'Oise. Trois paysages marquent ce territoire encore très rural et expliquent que les touristes et les randonneurs¹ qui y viennent en repartent enchantés. On peut y découvrir des buttes, un grand plateau agricole aux paysages de grande ampleur et de petites vallées. Ces dernières sont toujours pittoresques, ce sont le Sausseron, la Viosne et l'Aubette. Ce territoire aux paysages souvent remarquables et au patrimoine historique de très grand intérêt est classé depuis 1995 par une charte. Ses habitants, les vexinois, sont très attachés à leur « région historique » qu'ils identifient comme un secteur très personnalisé. Encore rural sur sa plus grande partie, le Vexin compte néanmoins quelques petites villes – Marines, Magny, Vigny – qui pourraient devenir plus tard des lieux de gîtes et d'étapes : n'y trouvait-on pas, jadis, des relais de poste ? La vieille ville de Pontoise labellisée récemment en 2006 *Ville d'art et d'histoire* sera bientôt un point de départ pour toute excursion et le nouvel office de tourisme situé près de l'Oise se prêterait bien au rassemblement des randonneurs. On n'oubliera pas cependant de jeter un coup d'œil à une « Ville nouvelle » née à la fin des années 1960, Cergy-Pontoise (agglomération de près de 200 000 habitants) car le dépaysement issu du contraste y

1.- Cette active association de défense de l'environnement mais aussi de défense dynamique du patrimoine et des paysages a été créée en 1967 par un historien Jacques Dupâquier et Adolphe Chauvin (ancien maire de Pontoise et ancien président du conseil général de Seine-et-Oise). Le texte cité a été écrit en 1977 par un géographe, géomorphologue et naturaliste spécialisé dans les sciences de la nature, Jean-Paul Martinot. L'article est paru dans le numéro 10 et 11 de la revue des Amis du Vexin Français sous le titre *Le Vexin français, éléments de géographie physique* (janvier 1977). C'est le seul article de climatologie local scientifique qui ait été publié à ce jour sur le territoire vexinois.

est complet. On est en effet en véritable zone urbaine. Campagnes et villes s'opposent nettement ici et plus qu'ailleurs sans doute. Les jours de semaine, le visiteur sera étonné par ces files de voitures empruntant l'autoroute A 15 et ensuite la RD 14 et regagnant vers l'ouest leur lieu d'habitation dans le Vexin, voire plus loin, dans l'Eure ! Hormis ce très grand axe et une ou deux autres routes de forte fréquentation, partout règnent le calme et la tranquillité typiques des petits villages de l'Ile-de-France. À découvrir donc de toute urgence et à savourer sans modération !

Quand partir ?

Les conditions climatiques de la région permettent des voyages en toute saison. Cependant, en saison intermédiaire (au printemps par exemple), il est prudent de prévoir des lainages, les vents d'ouest, signe d'un climat plus océanique que celui de la cuvette parisienne, rafraîchissent les températures. Dans un bulletin de l'Association des Amis du Vexin français rédigé en 1977, on peut retrouver cette description : *Le Vexin ressent encore fortement les influences océaniques, d'où un temps changeant et généralement humide... Les courants d'ouest amènent en toutes saisons un air doux et créent des temps venteux très variables qui voient se succéder des passages nuageux formés de gros nuages gris ou blancs, souvent bourgeonnants, responsables de fortes averses, et des temps de ciels clairs et lumineux durant quelques heures pendant lesquelles souffle un vent fort.*

Lors de certains hivers rudes comme en 2010, certaines petites routes locales peuvent être bloquées par des congères. Bien que balayé par les vents, le Vexin offre un climat agréable en été avec de longues journées chaudes et ensoleillées. La pollution de la région parisienne y est fort atténuée.

Comment venir dans le Vexin ?

L'arrivée peut se faire par Roissy ou par l'aéroport de Beauvais. À la belle

saison, de mai à septembre, des navettes (*baladobus*) sont mises à disposition des promeneurs (heureuse initiative du Parc depuis quelques années) à partir des gares de Cergy-Pontoise. Une seule et modeste voie ferrée dessert une partie du Vexin à partir de la gare Saint-Lazare en direction de Gisors, dont l'électrification n'a été effectuée qu'en 1982. Les villes principales du Vexin ne sont d'ailleurs pas reliées au réseau ferré national. La voiture reste donc le seul moyen pratique mais pour des raisons écologiques, on donnera la préférence aux moyens de transport les plus pratiqués par les randonneurs : la randonnée pédestre, l'équitation et le cyclisme ! La circulation en *quad*, sans pouvoir être interdite, est cependant vivement déconseillée. Le Parc a élaboré une charte du randonneur que l'on pourra se procurer facilement. Sans être non plus interdits, les chiens doivent être tenus en laisse ! Étant donné que beaucoup de petits villages n'ont pas toujours de bornes de signalisation de direction routière, le promeneur et l'automobiliste auront tout intérêt à se munir de la carte routière orange IGN *Val d'Oise D 95*... à moins qu'ils n'utilisent le précieux GPS ; l'un comme l'autre leur fera gagner du temps et leur évitera d'émettre inutilement des gaz à effet de serre en se perdant et en recherchant son chemin !

Où se loger ?

On ne trouve pas dans le Vexin de grands hôtels, bien que l'offre tende à se faire plus riche, et il est possible de trouver à proximité (à Cergy par exemple) des hôtels de chaînes pratiques. Paris, pour les randonneurs plus exigeants, est bien sûr toujours une solution envisageable. Les grands complexes hôteliers val-d'oisien sont localisés autour de l'aéroport de Roissy et totalisent aujourd'hui plus de 5 000 chambres, mais il est évident que les conditions géographiques entre les deux « pays » – Pays de France et Vexin – sont totalement différentes. L'hébergement dans le Vexin, certes encore insuffisant, tend néanmoins à se développer. Il existe

en effet aujourd'hui, dans 9 hôtels répertoriés, 70 chambres (soit 171 lits), 32 gîtes ruraux (soit 149 lits), 9 gîtes de groupes (soit 235 lits). Le Parc encourage la création de structures d'hébergement et la réalisation d'aires de camping. Des gîtes sont en cours d'aménagement ou de réalisation à Vétheuil, par exemple, ou à Chaussy. La structure de développement touristique, *Cap Tourisme*, créée en 2007, travaille à renforcer le potentiel d'accueil et à promouvoir les structures d'hébergement.

Où se renseigner ?

La Maison du Parc, à Théméricourt, demeure le lieu d'accueil idéal pour obtenir des renseignements, de la documentation, et pour prendre contact avec les guides du Vexin en vue de promenades commentées : les « sherpas ». On y trouve une boutique, un panel de jeux et de livres relatifs à l'environnement. En fonction du moment ou de la saison, des expositions sur le Parc y sont réalisées. Situé dans un château entouré d'un très beau Parc agrémenté d'un étang, ce lieu reposant et permet une agréable étape. Pour y accéder : prendre la RD 14 à partir de Cergy-Pontoise (sortie 10). Et suivre le fléchage de La Maison du Parc. D'autres villes ont ouvert des offices de tourisme : Magny, Marines, Auvers-sur-Oise, Parmain, et certaines communes du Vexin publient sur leur site internet des renseignements touristiques intéressants. On pourra avantageusement s'y reporter avant de partir.



Fête du PNR, Théméricourt (Cl. D. Amiot)

Où se restaurer ?

Sur les 100 restaurants recensés dans les 99 communes, 5 ont reçu le label du Parc « Marque accueil ». Certains restaurants sont réputés au plan gastronomique et ont acquis une certaine célébrité. Le pique-nique est aussi agréablement envisageable car les petites villes sont assez bien équipées en commerces de bouche mais, les cafés se faisant de plus en plus rares, le randonneur aura intérêt à se munir d'un thermos. Ce Pays s'est de plus lancé dans quelques fabrications locales non disponibles ailleurs : bière, lapins en compote. Il est probable que dans les années qui viennent des exploitations agricoles s'orienteront plus qu'aujourd'hui dans la vente directe à la ferme. Le détail de ces nouvelles activités agricoles périurbaines tout à fait originales peut se retrouver dans le guide du Parc (cf. ci-dessous).

Pour le randonneur qui veut préparer son voyage, on ne peut que conseiller de longues journées studieuses dans celles des bibliothèques du Val-d'Oise (Pontoise ou Cergy, par exemple) où l'on est sûr de trouver de la « littérature » sur le Vexin. Les archives départementales sont bien évidemment

de fréquentation obligatoire car tout sur le Vexin y est disponible...

On y trouvera la collection complète du bulletin des Amis du Vexin Français lequel est publié sans interruption depuis 1972. On pourra aussi y consulter (si on ne l'a pas acquis !) *Le Guide du Vexin français* dans sa dernière édition. Publié par les Amis du Vexin Français, il décrit, entre autres attraits, le patrimoine religieux commune par commune. Ne pas oublier de lire attentivement l'« invitation au voyage » qu'est sa longue introduction ! Dans le même genre, et toujours remarquablement illustrée, la collection complète du bulletin de la Sauvegarde de la vallée du Sausseron ravira le candidat randonneur : il s'agit de se laisser séduire par le secteur nord-est du Vexin, celui le plus proche de l'Oise.

Les amateurs de paysages et de patrimoine se régaleront à la lecture du très bel ouvrage *La vallée du Sausseron, Auvers-sur-Oise. Images du patrimoine* (Agnès Somers, Cathzerine Crnokrak). Beaucoup d'autres ouvrages dont certains de photographies sont à consulter assurant le dépaysement. (Ne pas oublier le superbe ouvrage de photographies



Accueil
du
Parc
régional
du Vexin français

RESTAURANTS

LE CHEMIN DES PEINTRES
41 François Desobry
3 bis rue de Paris
95 430 Auvers-sur-Oise
Tél. : 01 30 36 14 15
lechemindespeintres@orange.fr
www.lechemindespeintres.fr
Ouvert les m, di, sa (sauf le mardi)
et dimanche après-midi
Services de restauration légère
et salon de thé le samedi
et dimanche après-midi
Menus : de 22 € à 32 €

LA TABLE VERTE
M. Pascale Cauchon
10 place de l'église
95 420 Gisorsville
Tél. : 01 34 67 05 00
passcale.cauchon@wanadoo.fr
www.tableverte.fr
Ouvert tous les m, di (sauf le mardi),
le vendredi et le samedi soir
Menus : de 14,90 € à 18,50 €
(samedi et 24 € (soir et week-end))

LES VIGNES ROUGES
M. Edmond et Marcel Desor
5 place de l'église
95 500 Hérouville
Tél. : 01 34 66 54 73
www.vignesrouges.fr
Ouvert midi et soir du mercredi au
samedi ainsi que dimanche midi
Menu : 36 €

L'AUBERGE DE LA GARE
M. Remy et Sylviane Sakreier
1 rue du moulin
95 500 Montgroult
Tél. : 01 34 42 71 28
Ouvert les m, di du mercredi au
dimanche et les soirs du mercredi
au samedi
Menus : de 22 € à 32 €

LA SUCRERIE
M. Eric Dupont
15 rue Jean Jaurès
95 450 Uss
Tél. : 01 34 66 01 31
Ouvert tous les m, di en semaine
le soir sur réservation
Menus : de 9,90 € à 14,50 €

Un pré-diagnostic environnemental a été réalisé dans tous les établissements bénéficiaires de la marque « Accueil » permettant de faire un bilan sur la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets et sur l'intégration paysagère des bâtiments. Des conseils et pistes d'actions leur sont proposées afin d'améliorer la gestion environnementale de leur structure et sensibiliser le public à la préservation de l'environnement.



Produit
du
Parc
régional
du Vexin français

PRODUITS DU TERROIR

Le Parc soutient des hommes et des femmes attachés à leur territoire qui œuvrent pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement (traitements phytosanitaires non systématiques, pas de semences OGM...). L'attribution de la Marque « Produit du Parc » reconnaît leur savoir-faire à chaque étape, de la production jusqu'à la transformation. Des critères sont établis précisément pour chaque famille de produits.

BIÈRES
Bière de bière artisanale au miel

FERME BRASSERIE DU VEXIN
M. Denis et Denis Sargere
3 rue de la croix des nuelles
95 450 Thémencourt
Tél. : 01 30 39 24 43
denis.sargere@wanadoo.fr

HUILES
Huile de tournesol
Huile d'olive

HUILERIE AVERNOISE
M. Stéphane Duvall
10 rue du ruisseau
95 450 Avennes
Tél. : 01 30 39 20 01
s.duvall2@aol.com

LAPINS DE CHAIR
Bonne culture animale + produits transformés à base de lapin

FERME DU LAPIN COMPOTE
M. Marcel et Remy Lange
Famille Bapaudeau
37 grande rue
95 450 Conchy
Tél. : 01 34 67 40 06
le-ferme-et-compote@wanadoo.fr
www.lapin-95.com

POMMES
Pomme de terre

FERME DES VALLÉES
M. Frédéric Béné
Chemin des vallées au vau
95 430 Auvers-sur-Oise
Tél. : 01 30 36 81 26
fermedesvallees@wanadoo.fr

LES VERGERS D'HARDEVILLE
M. Jean-Marc Vincier
11 rue de la mare
95 420 Nucourt
Tél. : 01 34 67 41 29
vergema@wanadoo.fr

FRUITS ET JUS DE FRUITS
Pomme, jus de pomme

LES VERGERS D'ABLEIGES
M. Laurent et Laurence Barrois
CD 28
95 450 Ableiges
Tél. : 01 34 65 10 56
barrois@vergersdableiges.fr
www.fermejardableiges.fr

de Jacquesd Grimberty publié par les Amis du Vexin.)

Par temps de pluie et pour le touriste fêru de lecture vexinoise, on ne pourra que conseiller la lecture de la Charte du Parc (disponible sur Internet), laquelle est en quelque sorte la « constitution » de ce pays. On y apprêhendera la philosophie d'ensemble et on constatera que celle-ci est conforme, dans les actions qu'elle initie, à ce qu'il est convenu d'appeler le « développement durable ».

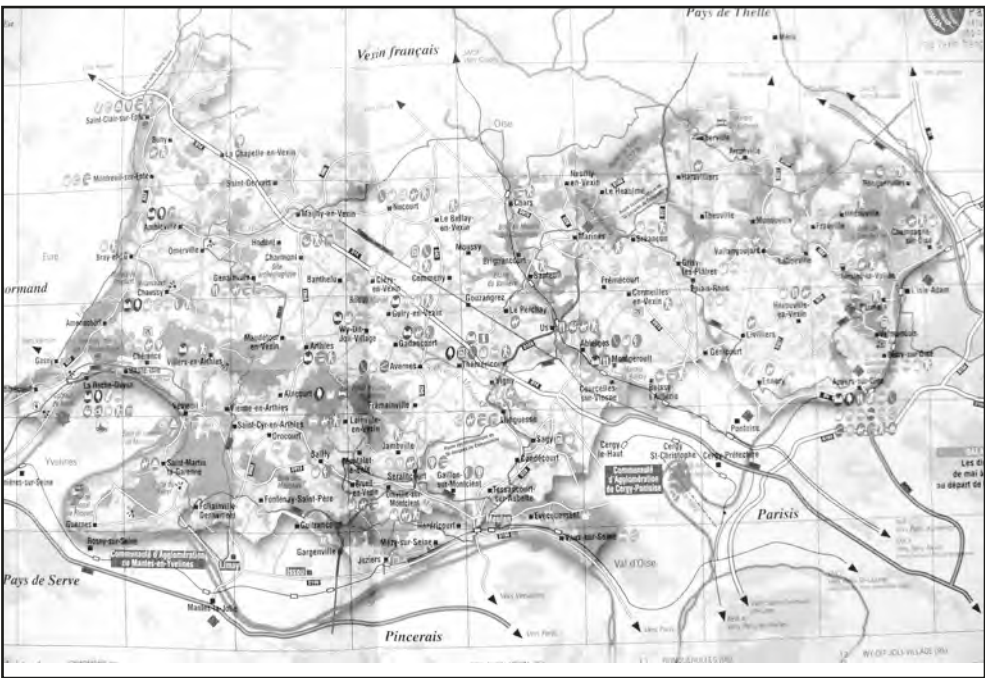
Le Parc publie pour ses habitants un journal: *Couleurs du Vexin* dont le numéro 41 de mars 2011 est en grande partie consacré au tourisme dans le Vexin, « une vocation durable ». Le numéro 42 de juin 2011 traite des actions du patrimoine dans le Vexin. À lire et à relire si l'on veut tout savoir sur les activités touristiques dans ce pays! Il pourrait avec bonheur être disponible dans toutes les bibliothèques et médiathèques du Val-d'Oise. Parmi les innombrables renseignements que l'on peut y glaner au fil des pages et hormis celles consacrées au pôle touristique de Villarceaux (commune de Chaussy) et dont la visite s'impose comme incontournable, on y apprendra que désormais, un bac relie Vétheuil à Moisson. On y lira aussi

que le Parc adhère à la *Charte européenne du tourisme durable*. Le Vexin a privilégié une certaine forme de tourisme axé sur la randonnée, la découverte des paysages et du patrimoine. L'amateur des « disneyland » ou autres Parcs d'attraction sera peut-être désarçonné, mais, après tout, rien ne lui interdit de venir dans le Vexin se ressourcer après avoir fréquenté les *luna park* de son choix! On renverra à l'article de la revue citée plus haut pour se rendre compte que les « petites sorties dans la nature représentent pour bien des gens une aventure ».

Guides de promenades

Pour les touristes (et... bien sûr les promeneurs) qui désirent rester plusieurs jours et qui veulent Parcourir le Vexin par monts et par vaux en sachant ce qu'ils traversent, rien ne vaut la lecture du très grand nombre de guides et de brochures que le Parc du Vexin a publiés ces dernières années, tous disponibles à la Maison du Parc. Sans que la liste en soit exhaustive, citons:

La Carte Touristique, une autre vie s'invente ici (à demander à l'accueil du



Carte du Vexin français

Parc) : pratique et très bien faite. La carte est facile à lire bien que la légende compte 38 pictogrammes ou symboles différents. Les textes informatifs courts et précis apportent beaucoup de renseignements pratiques.

Pour les randonneurs plus curieux, le Parc édite un *Guide découverte* qui donne une présentation des caractéristiques patrimoniales du Vexin français. Ce guide regroupe toutes les adresses utiles aux visiteurs (hébergements, restaurants, sites de loisirs ou culturels, vente à la ferme...)

Le Parc a publié beaucoup d'autres documents qu'on ne fera que citer : chacun peut les acquérir et s'y plonger en fonction de ses goûts et de ses aspirations :

Ainsi, le *Carnet de rendez-vous* (parution deux fois par an en mars et en septembre, dernière édition de mars 2011). Comme son nom le laisse deviner, ce petit guide recense systématiquement les sorties de nature, les circuits de visite, les expositions, les colloques ou événements particuliers. On pourra y retrouver les contacts pour participer aux visites organisées par les six guides du Vexin lesquels sont regroupés en une association². Quantité de circuits thématiques sont proposés : *Bienvenue au Pays d'Arthies, le chemin des peintres, voyage au fil de l'Aubette avec des ânes, journée des métiers d'art, sur le chemin des moulins, etc.* Les guides sont intarissables et connaissent très bien leur terrain. (Gratuit pour les moins de 10 ans).

Les amateurs d'histoire et d'air pur doivent absolument se procurer auprès du Parc la petite brochure originale et bien illustrée (et comprenant une carte) *Découvrir le Vexin français par la Chaussée Jules César*. Construite non pas



Eglise de Vetheuil (Extrait du Guide du Vexin français)

sous César mais bien plutôt au 1^{er} siècle de notre ère et tombée plus ou moins dans l'oubli, la Chaussée a été réhabilitée par le Parc et permet une fort belle promenade. Treize lieux géographiques y sont commentés. À voir absolument. C'est facile à trouver et surtout la Chaussée file au plus droit !

D'autres topo-guides ont été aussi publiés et peuvent être acquis pour un prix modique à la Maison du Parc ou dans les autres offices du tourisme.

Matériellement, pour la promenade, deux documents de premier ordre sont à acquérir absolument :

- la collection des cartes bleues IGN au 1/25 000e recouvrant le Vexin. Toujours très belles et d'une lecture particulièrement aisée car on y voit bien le relief, les massifs boisés et surtout les chemins (rouges) de randonnée, elles donnent envie de Parcourir le Vexin ! Mais cinq cartes sont nécessaires pour obtenir une vision d'ensemble de tout le

2.- Renseignements aimablement communiqués par Cap Tourisme, structure de promotion touristique du Parc naturel régional. On pourra se référer aussi au très intéressant document de synthèse publié en 2005 par le PNR et intitulé *Les chiffres clés du tourisme*, 38 pages. Il s'agit en fait d'un véritable Atlas commenté (remise à jour en cours).

Vexin : Gisors (2112 E), Mantes-la-Jolie (2113 E), Meulan-les-Mureaux (2213 O), Chaumont-en-Vexin (2212 O) et Forêts de Montmorency (2313 OT).

- Pour le détail des promenades et pour qui veut cheminer en apprenant, le meilleur des guides reste aujourd'hui *Le Parc naturel régional du Vexin français à pied. 32 promenades de randonnée*. Ce Topoguide, ouvrage collectif de 128 pages, réalisé par le Parc et la Fédération française de randonnée, a été réédité en 2011. Après une présentation synthétique rapide mais complète du périmètre géographique, cet ouvrage de format modeste et pratique indique sur la page de gauche l'extrait de carte topographique du circuit décrit avec inscription en rouge de la randonnée balisée, et sur la page de droite la description des sites intéressants correspondants. Chaque grande promenade est identifiée d'une manière originale par un titre : *le sentier des Bruyères, le sentier du puits fondu, la Petite Suisse* (pour désigner le secteur au sud de Vétheuil !). Les villes ne sont pas oubliées – *A la découverte de Magny* – par exemple, et les petites rivières font l'objet de descriptions certes rapides mais toujours bienvenues – *A saute-mouton sur la Viosne* - Un ouvrage à emporter qui fourmille de renseignements pratiques. Le Parc met en œuvre une signalétique d'information aux points de départ des itinéraires et à terme, les 32 points de départ seront équipés d'un mobilier présentant les circuits en question.

Les musts sont bien évidemment les grands sites régionalement connus : le château de la Roche-Guyon, par exemple, superbe château fort, avec son panorama sur les boucles de la Seine, les coteaux à la végétation quasi méditerranéenne, le potager médiéval, ses tapisseries et... son village. Ou bien les sites internationalement réputés

comme Auvers-sur-Oise, lieu privilégié des impressionnistes, « lieu de travail » de Van Gogh, aux marches de l'église Notre-Dame immortalisée par le peintre. Auvers est en fait dans la vallée de l'Oise, ne faisait pas historiquement partie du Vexin, mais a été rattachée en 1995 lors de la création du Parc. L'office du tourisme y est à visiter impérativement car on y saura tout des publications existantes sur Auvers et sa vallée. Le château du XVIII^e siècle de Léry, restauré dans les années 1990 par le conseil général est devenu un « produit » événementiel de l'histoire des impressionnistes. La visite ne doit pas être éludée !

Promenades dans le Vexin : itinéraires de randonnées et les circulations douces³

L'expression « à pied, à cheval ou en vélo » revient souvent dans les documents promotionnels du Parc et ce avec juste raison.

À pied...

Actuellement, le territoire du Vexin permet de cheminer sur 780 kilomètres en utilisant 57 itinéraires de promenade ! Près de 150 kilomètres de sentiers de grande randonnée (GR1, GR2 et GR11) et 30 kilomètres de grande randonnée de Pays (Vallée de l'Epte et Ceinture verte) sont utilisables, ce qui est considérable. Par ailleurs, le Parc a réussi à réaliser peu à peu un véritable maillage des itinéraires de promenade et de randonnée (PR) ce qui donne une cohérence et évite ces promenades qui aboutissaient jadis à des sortes de cul-de-sac ! Ainsi, Auvers-sur-Oise et la Vallée du Sausseron sont « interconnectées » par 8 PR, l'Aubette de Magny et la vallée de la Montcient par 10 PR. On estime qu'actuellement

3.- Cette mise au point mais simplifiée a été rédigée en totalité à partir des informations communiquées par Cap Tourisme

ce sont 800 kilomètres de chemins dans le Vexin qui ont été balisés en partenariat avec la Fédération française de randonnée section Val-d'Oise ! On peut en conséquence prendre de vraies « vacances » dans le Vexin et organiser un véritable planning en fonction des journées !

À cheval...

Le numéro cité de *Couleurs* explique bien comment l'activité équestre est importante pour le Vexin. En effet, le comité départemental d'équitation du Val-d'Oise a élaboré un plan départemental de randonnées équestres. Dans le Parc, 4 pôles avaient été identifiés par le conseil régional d'Ile-de-France (Auvers, Chaussy, Marines et Vigny). En outre, près d'une trentaine de circuits et de boucles de randonnées sont donc accessibles aux cavaliers.

À bicyclette...

Depuis longtemps, le Vexin est parcouru par un grand nombre de cyclistes (pas seulement le week-end, les seniors se montrant de plus en plus nombreux en semaine). Il se prête en effet admirablement à ce genre d'activité : les petites routes y sont très nombreuses et le relief a l'intérêt pour les sportifs d'être souvent accidenté. Mais ces circulations un peu anarchiques commencent à poser beaucoup de problèmes : sécurité des cyclistes, encombrement parfois dans les centres de villages. Le Parc, avec l'aide du conseil général du Val-d'Oise, s'est engagé dans une véritable politique de « véloroutes » et « voies vertes ». Des projets bien avancés sont en cours. Ainsi, il est prévu la réalisation des « Boucles du Vexin » sous la forme d'un grand itinéraire cyclable sécurisé utilisant en partie les anciennes voies ferrées du Vexin. Trois circuits de 30 kilomètres devraient être réalisés à partir de 2012. Ce circuit permettra de rejoindre la coulée verte de la vallée de l'Epte existante entre Gasny et Gisors. Il est envisagé ensuite d'étendre ce circuit aux boucles de la vallée de la Seine et de la vallée du Sausseron.

En train...

On rappellera qu'en 1979 les Amis du Vexin Français avaient pour leur assemblée générale annuelle commandé et utilisé un circuit par « petit » train tiré par une locomotive. Il arrive que le train de l'ancienne ligne de Valmondois soit remis occasionnellement en circulation, en été, lors de manifestations festives avec pour départ la gare du Nord, à Paris. Une étude est en cours pour mettre en circulation un train touristique à l'instar de ce qui a été fait dans les Cévennes. La commune de Butry a en effet l'originalité régionale de posséder un musée des tramways à vapeur et chemins de fer secondaires.

Fin de voyage...

On se souvient du fameux « byjove ! » des *Aventures de Mortimer* parues à la fin des années 1950 et que le héros célèbre prononçait devant le paysage que l'on découvre du haut de la Roche Guyon ! Lieu idéal pour la détente, le Vexin français offre une variété de sites permettant de pratiquer diverses activités sportives (golf, équitation, vol à voile, canoë⁴) ou culturelles (Maison à thème de l'ecomusée du Parc). Le grand patrimoine – Auvers-sur-Oise, Villarceaux et La Roche-Guyon – y coexiste avec la richesse patrimoniale de la totalité des villages et des bourgs. Rares sont en France et aussi près d'une grande métropole, de tels lieux d'exception. Il est symptomatique que les premiers bulletins de la préfecture du Val-d'Oise en 1966 et 1967 aient immédiatement « parlé » du Vexin comme d'une terre de découverte et de promenade. Se pose toujours la question récurrente sur laquelle butent tous les territoires franciliens en dehors de Paris : comment faire passer un lieu de « loisirs sans tourisme⁵ » au statut de lieu de « loisirs avec tourisme », qui se

4.- Sur la vallée de l'Epte

5.- C'est le titre d'une thèse universitaire soutenue en 1994 et publiée sous forme d'un ouvrage sous le titre *Loisirs sans tourisme* par Olivier Lazzarotti (la thèse concerne pour partie le Val-d'Oise et le secteur de Senlis-Chantilly)



traduit par des retombées financières et économiques. Certes, toutes les solutions pour capter le « gisement » touristique des visiteurs de la capitale sont intéressantes à rechercher. Mais on sait combien cela est difficile : même les sites les plus prestigieux, tels Versailles ou Chantilly, mondialement connus, ont bien du mal à transformer l'essai⁶. Il est probable que les espaces géographiques franciliens attractifs comme le Vexin s'intégreront peu à peu dans les circuits et flux des visiteurs et des touristes « classiques ». Au XIX^e siècle, les parisiens aisés venaient visiter le Vexin, et bien d'entre eux se sont fait construire des maisons d'été ! Les imprégnations parisiennes ont donc toujours été présentes et le sont encore (nombre de rallyes amènent les parisiens vers le Vexin). Les nombreuses et intéressantes actions menées par le Parc

pour développer une « redécouverte » du Vexin ces dernières années méritent d'être signalées car elles sont le signe d'une « mise en tourisme » vertueuse, originale et en définitive sans doute porteuse d'avenir. Le tourisme de masse pour les espaces dotés de grands attributs patrimoniaux n'est sans doute plus la meilleure des solutions⁷. Des formes plus spécifiques sont peut-être à rechercher. Les nouvelles missions que le conseil général du Val-d'Oise a assignées au comité départemental du tourisme et des loisirs sont orientées vers l'ensemble des fonctions récréatives, et pas seulement celles relevant du fait strictement touristique. Un dossier à suivre...

Nos plus vifs remerciements à Jean-Luc Briot, responsable au PNR de Cap Tourisme et à Pascal Barriot, chargé de mission pour l'envoi de documents, de photographies, de cartes et surtout pour leurs précieux conseils et informations fournies. Les idées émises dans cet article n'engagent bien évidemment que le bulletin.

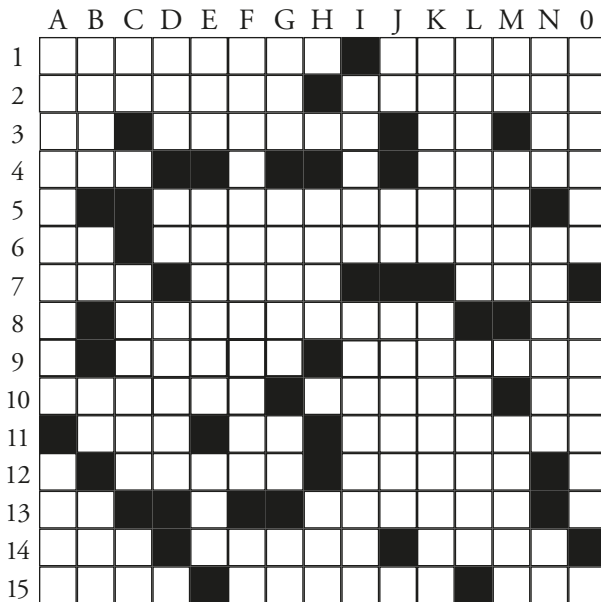
6.- Chantilly, ville picarde mais qui est totalement intégrée à la dynamique francilienne ne vit que partiellement des retombées locales du tourisme. Mais, la notoriété, l'image de marque et l'importance des activités équestres et hippiques en font un des sites majeurs de tout le « nord » francilien. L'office de tourisme de grande qualité par ailleurs est cependant, on ne peut plus mal situé, tout à fait à l'écart de la ville et près de la gare !

7.- Ce sujet est abondamment traité par les ouvrages universitaires et publications abordant le tourisme

SPORT CÉRÉBRAL

Mots croisés

M.-C. Boulanger



Solution page 10

Horizontalement :

1. Arrive avec le zéro pour la boule. Accueillies avec ou sans pompe. – **2.** Allume. Ils étaient au moins 7 à en être atteints. – **3.** N'a qu'un tout petit lit. Voleuse intime de Gaston. Au douzième coup de midi, c'est fini. Tous ceux qui sont classés « deuxième » y ont droit à la fin. – **4.** A droit au premier numéro. Sacré chapeau! – **5.** Se moquent bien d'Euclide! – **6.** Doublé au-dessus du berceau. Capturées par la bande. – **7.** Vieux dortoir d'Abraham. Passé très près. Manche outre-manche. – **8.** Aléa en bec de cane. Double noir pour Arthur. – **9.** Sur les mers, ce Vexinois? un vrai fléau! Exotique expectorante qui se souvient d'un flamand. – **10.** Poudre de bois en miettes. Gare à l'étoç pour qui le néglige! C'est premier qu'il faut être classé pour finir comme ça. – **11.** Encore, encore! Dreyfus s'y arrêta sans pour autant en goûter la douceur. Proposée pour avis. – **12.** Elle nous enfume. Meneuse de pourceaux désordonnée. – **13.** Caprice infantile. Troublé par les secrets intimes des algues brunes. – **14.** Touché. Provençal musclé. Visait l'or, mais pas dans le bon sens. – **15.** Il arrive qu'on la perde. Si souvent insatisfait qu'il en oublie l'ordre commun. Titre de Conan Doyle.

Verticalement :

A. Toucher doublement. Diane y a encore sa chambre. – **B.** Faut-il s'asseoir avant de le nouer? Installé sur la Bresle. Patron raccourci. On finit toujours par la rendre. – **C.** Petit écolier nantais. Effacés du cadre. Vieille note. – **D.** Homme... latin. Un degré sur le dos. Joliment travaillée à Méru. – **E.** Tout près. Certains le disent coïncé. Positif ou négatif, c'est selon. – **F.** Le temple du Parc. Il leur faut être classés dans le premier des groupes pour qu'ils prétendent finir comme ça. – **G.** Curieusement c'est en échangeant sa tête contre un grec qu'on la retrouve en Vendée. D'un geste large peut-être, mais à tout vent! Blanc et noir pour des vers. Son lit est toujours aussi petit. – **H.** Forme les savants de la terre. Peuvent noircir en cabine. – **I.** Vieux pas d'accord! On y est bien enfermé chez soi. – **J.** Régnait chaudement sur Héliopolis. Pieuses initiales. On s'en régale quand il est saint. – **K.** Métal blanc renversant. Commencer le travail. – **L.** Martiaux et altiers ornements. Se complait en retraite. – **M.** Vieilles habitudes. Peut blesser par le bâ. Apoplectique ou amnésique selon le cas. – **N.** Huile du pétrole. Soutiens les ruines. Joyeux participe. – **O.** Cubes de bois culbutés. Allégées.

ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS

www.lesamisduvexinfrancais.fr

Siège social : Maison du Parc Naturel Régional – 95450 Théméricourt

Adresse mail : lesamisduvexin@gmail.com

Depuis sa création, en 1967, au moment où la ville nouvelle de Cergy-Pontoise voyait le jour, l'association des Amis du Vexin français travaille avec vigilance et détermination à la préservation du patrimoine bâti et paysager vexinois qu'elle s'emploie à faire connaître, à la qualité de son aménagement, et à la protection de son environnement (compétence à ce titre reconnue par le ministère de l'Environnement par agrément du 15 mai 1979 au titre des trois départements de l'Oise, Val-d'Oise et Yvelines).

Elle entretient des rapports forts et constructifs avec les autorités administratives du Vexin, ainsi qu'avec ses élus, et fait entendre sa voix dans les nombreuses instances où la reconnaissance de sa légitimité lui permet de siéger. Elle a été et est un acteur important, un interlocuteur écouté, infléchissant l'issue de nombreux dossiers (classement de sites, régulation de l'urbanisme, lutte contre les pollutions). Sa relation étroite au PNR, notamment, lui permet de faire valoir les valeurs de respect du patrimoine dans toute décision d'extension urbain ou d'aménagement nécessaire.

Elle a compétence, lorsqu'elle l'estime utile, d'ester en justice pour défendre les valeurs qui fondent son existence.

Elle a une activité culturelle propre, éditant des ouvrages de qualité relatifs à son objet.

Elle a adapté ses statuts aux exigences de réactivité indispensables à l'efficacité, visant une souplesse accrue de fonctionnement (allègement du nombre des membres des instances de gestion – conseil d'administration, notamment – et création de nombreux groupes de travail opérationnels).

Soucieuse de la communication avec ses adhérents, elle leur adresse un bulletin semestriel, informatif et appelant le lecteur au débat et à la réflexion.

L'association, si elle a permis à de nombreux dossiers de se conclure favorablement, doit rester vigilante et forte, et cette force ne peut venir que de la détermination et de l'engagement de ses adhérents. Plus ils sont nombreux, plus notre poids est évident. L'adhésion, marque concrète indispensable de l'« association » à la démarche des AVF, est ce qui conditionne son fonctionnement.

BULLETIN D'ADHESION ou de RENOUELEMENT 2012

A envoyer daté avec votre chèque (à l'ordre des Amis du Vexin Français) à
Régis Deroudille, trésorier, 33, rue Rataud - 75005 Paris

Nom, prénom :

Profession ou fonction :

Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

☐ Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement

☐ Individuel : 30 € ☐ Couple : 35 € ☐ Jeune (< 30 ans) : 15 €

☐ Collectivité/ Association : 45 € ☐ Don de soutien

Pour adhésion couplée avec l'association de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron :

☐ Collectivités/Associations : 60 € ☐ Individuel : 45 € ☐ Couple : 50 €

Date : Signature :

